

FEMMES VIOLENTÉES
Derrière le masque du silence...

Témoignages de femmes recueillis
et analysés par **Raymonde GRATTON**
et **Suzelle LAMBERT** du
Centre-femmes Catherine-Leblond
de Trois-Pistoles

En collaboration avec
Danielle LAFONTAINE
Nicole THIVIERGE

TÉMOIGNAGES ET ANALYSES
NUMÉRO 4

La collection «Témoignages et analyses» est publiée par le Groupe de recherche interdisciplinaire en développement de l'Est du Québec de l'Université du Québec à Rimouski.

Les propos tenus dans cet ouvrage n'engagent que la responsabilité des auteures.

Collaboration à l'écriture
Danielle LAFONTAINE
Nicole THIVIERGE

Ont également collaboré à cet ouvrage :
Traitement de texte des versions préliminaires
Diane Rioux-Chamberland

Révision et édition
Jean LARRIVÉE

Correction de texte des versions préliminaires
Marie-France Rioux

Traitement de texte
Annie TREMBLAY

Photographie de la peinture pour la couverture
Michel Dompierre

Conception graphique
Richard FOURNIER

Participation financière à la recherche
-Gouvernement du Canada dans le cadre du programme
de création d'emploi article 25
-Institut canadien de recherches sur les femmes (ICREF)

Distribution et information
Lise Blanchette
GRIDEQ
300, allée des Ursulines
Rimouski (Québec)
G5L 3A1
Tél. : (418) 724-1440

Données de catalogage avant publication (Canada)

Vedette principale au titre :

Femmes violentées : derrière le masque du silence

(Témoignages et analyses ; no 4)
Comprend des références bibliographiques : p. 76 et p. 95

ISBN 2-920270-49-4

1. Violence entre conjoints - Québec (Province). 2. Femmes victimes de violence - Québec (Province). I. Gratton, Raymonde. II. Lambert, Suzelle. III. Université du Québec à Rimouski. Groupe de recherche interdisciplinaire en développement de l'Est du Québec. IV. Collection.

HV6626.F45 1991

362.82'92'09714

C91-090863-X

TOUS DROITS RÉSERVÉS
Copyright 1992
Université du Québec à Rimouski
Dépôt légal, 2ième trimestre 1992

Sur la page couverture nous avons reproduit en partie une oeuvre de Gabriel URSUS intitulée «Touch». Cet artiste est né en Hongrie à la fin des années trente. Après avoir perdu ses parents durant la guerre, il fut acheté puis vendu comme main-d'oeuvre de ferme. À l'âge de dix ans, il est abandonné et laissé à lui-même dans les rues de Budapest. Trois ans plus tard, il est arrêté par les autorités et placé à l'école. Après son arrivée au Canada, il commence à écrire et publie deux nouvelles, dont la plus connue est **The immigrant** qui le fait reconnaître pour son écriture.

En 1981, Gabriel Ursus se met à peindre de façon officielle. Dès ses débuts, il est très prolifique : en trois ans il produit une centaine de toiles qu'il expose dès la première année. Toujours controversé, il recherche de nouveaux horizons. À partir de 1986, Gabriel Ursus vit exclusivement de son art. En octobre dernier, il exposait treize toiles à l'Auberge Saint-Simon, à Saint-Simon de Rimouski. M. Gabriel Ursus a aimablement accepté qu'une de ses toiles illustre cet ouvrage sur la violence contre les femmes. Nous l'en remercions vivement.

En toi, je voulais l'amour non la haine.
En toi, je voulais l'amitié non le mépris.
En toi, je voulais la tendresse non la violence.
En toi, je voulais la paix non la guerre.
En toi, je cherchais le réconfort non la peur.
En toi, je cherchais la compréhension non l'humiliation.

Marie-Soleil

TABLE DES MATIÈRES

	Page
AVANT-PROPOS	x
INTRODUCTION	1
NOTES SUR LES AUTEURES	5
PREMIERE PARTIE : TÉMOIGNAGES	7
Présentation des témoins	9
CHAPITRE 1: La violence conjugale: nature, symptômes et effets	15
1.1 Les formes de la violence conjugale	17
1.1.1 La violence verbale	18
1.1.2 La violence psychologique	18
1.1.3 La violence physique	22
1.1.4 La violence sexuelle	25
1.2 Le cercle vicieux de la violence	28
1.2.1 Le cycle de la violence	28
1.2.2 Les facteurs déclenchants	30
1.2.3 Pourquoi rester malgré la violence?	32
1.2.4 Entre l'acceptation et le refus : la résistance ...	43

	Page
CHAPITRE 2: Que sont devenues nos témoins? La nécessité d'agir	49
2.1 Nos trois témoins	49
2.2 Il faut agir	53
2.2.1 Actions concrètes pour les femmes violentées	53
2.2.2 Pour le conjoint violent	54
2.2.3 Actions individuelles et sociales	55
 DEUXIEME PARTIE : INTERROGER LE PASSÉ POUR COMPRENDRE LE PRÉSENT ET MAÎTRISER L'AVENIR	 59
 CHAPITRE 3 : Aux sources de la violence conjugale	 61
3.1 Sur l'influence du phénomène religieux dans l'infériorisation des femmes	61
3.2 L'héritage patriarcal, les luttes féministes pour l'égalité et contre la violence conjugale	69
3.2.1 La violence institutionnalisée	69
3.2.2 Féminisme et luttes pour les droits juridiques et politiques	70
3.2.3 Féminisme et violence conjugale	72
 Bibliographie	 76

	Page
CHAPITRE 4 : La violence conjugale, une réalité régionale	79
4.1 Le double isolement	81
4.2 La pauvreté	84
4.3 Le coût de la violence	86
Bibliographie	95
EN GUISE DE CONCLUSION	97
ANNEXE 1 Les ressources pour femmes victimes de violence conjugale	103
ANNEXE 2 Manifeste pour la paix d'un collectif de femmes de l'Est du Québec	109
ANNEXE 3 Liste des sigles	115

AVANT-PROPOS

Janvier 1992.

Il y a un peu plus de deux ans Suzelle Lambert du Centre-femmes Catherine-Leblond de Trois-Pistoles téléphonait au secrétariat du GRIDEQ afin d'intéresser des chercheuses ou chercheurs de l'Université du Québec à Rimouski au dossier de la violence conjugale. Des femmes de la région voulaient témoigner, raconter leur enfer et leur lente renaissance. Elles s'étaient adressées au Centre où l'on s'interrogeait sur la manière de rendre compte de ces paroles de femmes et de les rendre accessibles aussi aux autres femmes.

Trois chercheuses répondirent à l'appel¹. Une série de rencontres eurent lieu qui débouchèrent sur un cadre peu à peu délimité, des témoignages arrachés au silence et des analyses nourries de tous ces échanges combien passionnés que nous eûmes les unes avec les autres.

Grâce aux efforts d'un grand nombre de personnes, ce projet auquel toutes nous tenions tant a pu être réalisé. Qu'il nous soit ici permis de remercier de tout coeur toutes celles et ceux qui ont rendu possible la publication de cet ouvrage. Nous ne saurions également passer sous silence l'aide financière reçue du gouvernement fédéral dans le cadre de son programme de création d'emploi et celle de l'Institut canadien de recherche sur les femmes(ICREF), non plus que la contribution du Centre-femmes Catherine-Leblond de Trois-Pistoles et celle de l'Université du Québec à Rimouski, notamment à travers le support offert au GRIDEQ depuis de nombreuses années.

Au moment où nous nous apprêtons à acheminer chez l'imprimeur cet ouvrage sur la violence conjugale et familiale, les journaux québécois rapportaient une nouvelle tragédie, une de plus. Un «fait divers» local qui ne fera pas la manchette des médias celle-ci étant presque uniquement consacrée aux discussions constitutionnelles et aux problèmes économiques. Un fait divers pourtant fort révélateur des maux dont souffrent nos sociétés prétendument «modernes».

«Tentative de meurtre et suicide à Chicoutimi, une querelle de ménage à l'origine du drame», peut-on lire dans la deuxième section d'un grand quotidien de Québec² qui rapporte des faits dont la lecture ne peut laisser indifférent : «Jeudi, au cours d'une dernière dispute pour un motif encore inconnu, Beaumont est devenu furieux et a saisi une arme de chasse, un fusil de calibre .12, et tiré trois ou quatre coups à bout portant en plein visage de sa conjointe». Il s'est ensuite suicidé. Elle a survécu mais **on devra peu à peu lui reconstruire un visage.**

Le même article nous apprend aussi que: «Beaumont était déjà frappé d'une ordonnance de la Cour lui interdisant de s'approcher de sa conjointe (...) pour avoir déjà usé de violence contre elle». Le dernier épisode, d'une intense sauvagerie, avait donc été précédé d'autres scènes semblables. Un cycle de mieux en mieux décrit par la plupart des femmes qui ont connu l'enfer de la violence conjugale.

Puis ceci: «Sa conjointe avait il y a de cela deux mois, passé outre à l'ordonnance de la cour qui la protégeait et accepté de reprendre un Beaumont repentant...». Une décision fatale. Une décision hélas trop souvent prise par ces milliers de femmes battues qui malgré des sévices et des souffrances indescriptibles, hésitent longtemps à rompre leurs liens avec un partenaire violent. Un partenaire qu'elles aiment parfois toujours et qui souvent n'hésitera pas quant à lui à pleurer, demander pardon ou les couvrir de cadeaux afin qu'elles acceptent de rester. Puis,

les querelles recommenceront, plus vives et dangereuses que jamais.

Ponctué de séances de coups, de départs, de promesses et de retours, le cycle de la violence conjugale peut ainsi se prolonger durant des mois ou des années, déboucher sur ce qu'en 1990 (affaire Lavallée) la juge de la Cour suprême du Canada Bertha Wilson appelait «le syndrome de la femme battue». Peu à peu conditionnée au cycle de la violence, la femme qui en est victime parviendrait à en prédire à l'avance les moindres étapes tout en étant par ailleurs de moins en moins capable de s'arracher à son enfer. En 1991, des centaines de Québécoises et de Canadiennes happées par le cycle de la violence conjugale en sont mortes. Des milliers d'autres, et leurs enfants, en conserveront des séquelles toute leur vie.

Des Sylvie par millier...

Au Québec une trentaine de femmes sont chaque année assassinées par leur mari ou ex-mari, leur conjoint ou ex-conjoint, leur amoureux ou ex-amoureux. Au cours de la dernière année (1991), plus de 42 femmes et enfants auraient été tués lors de drames conjugaux. Ces femmes sont généralement encore jeunes et plus de la moitié d'entre elles vivaient encore sous le même toit que leur assassin...

Ces meurtres de femmes ne témoignent que d'une partie des violences physiques, mais aussi sexuelles, psychologiques et verbales que beaucoup d'entre elles subissent derrière les portes closes du foyer conjugal, en contexte «privé» donc.

Trois cents mille Québécoises, de tous les milieux sociaux, de toutes les régions tant urbaines que rurales, sont victimes de violence conjugale chaque année, soit une femme sur 10. Près du tiers d'entre elles sont menacées à l'aide d'un couteau ou d'une arme à feu. Moins de 10,000 cas toutefois sont rapportés à

la police.

Si la violence conjugale et familiale constitue un grave problème, les femmes hésitent encore beaucoup à avouer qu'elles sont battues. Timides, craintives, honteuses ou se sentant coupables, elles ne révéleront souvent leur situation réelle que lorsque les manifestations de violence à leur endroit atteignent des paroxysmes et nécessitent des interventions médicales majeures.

Aujourd'hui encore, peu d'intervenantes et d'intervenants se sentent quant à eux le courage de décrire les blessures constatées sur les corps de plusieurs femmes reçues dans leurs services. Yeux tuméfiés, mâchoires ou membres fracturés, visages défaits, ventres et jambes lacérés. Femmes en pleurs et surtout en peur, incapables d'oublier le choc du moment où il a commencé, ou parfois recommencé, à frapper. Et puis cette crainte d'un nouveau face à face destructeur, cette hantise d'être tuée, ou pire, qu'il s'en prenne aux enfants...C'est souvent à cause d'eux qu'elles finissent par partir et qu'elles consentent enfin à parler, à prendre le risque de raconter leur histoire. Si celles qui subissent et se taisent s'exposent à en mourir, celles qui choisissent de briser le silence peuvent aussi s'attirer les foudres d'un agresseur qui ne leur pardonnera pas d'avoir ainsi exposé leurs affaires «privées» à des étrangers, dévoilé son vrai visage.

Pourtant malgré les risques, peu à peu, des femmes, telles ici Arlette, Evelyne et Marie-Soleil³ expriment publiquement leur souffrance et celles de leurs enfants. Elles en ont assez des masques et des faux-semblants qui voilent la réalité de leur douloureuse condition. Elles nous relatent leurs amours blessées, les difficultés de toutes natures rencontrées pour assumer leur destin de femmes et trouver leur épanouissement dans une société encore fortement modelée par des attitudes et des comportements contribuant à les dévaloriser. Elles

témoignent aussi des embûches auxquelles sont confrontées celles qui entreprennent de rompre avec le cercle infernal de la violence conjugale.

Hier encore on refusait de les entendre. Mais les choses sont en train de changer.

Les femmes qui partent et qui parlent peuvent désormais compter sur certains services, à commencer par des foyers d'hébergement et des centres de consultation où elles pourront progressivement tenter de retrouver goût à la vie. Les besoins sont ici nombreux et les ressources insuffisantes, mais elles existent.

D'autre part le grand public prend lui aussi de plus en plus conscience des coûts humains, financiers et sociaux de la violence conjugale, une forme de violence d'ailleurs depuis 1986 considérée comme une offense criminelle. Sommés d'intervenir pour enrayer ce fléau, les gouvernements mettent de l'avant diverses mesures. Début 91, le gouvernement canadien instaurait un Comité canadien sur la violence faite aux femmes qui devrait aboutir en 1992 à un plan d'action.

On vise de plus en plus une «tolérance zéro» concernant toute forme de violence dont les femmes et les enfants surtout seraient trop souvent victimes. Les agresseurs seront aussi tenus responsables de leurs faits et gestes. L'homicide conjugal par exemple, a bénéficié trop longtemps d'une clémence particulière de la part des autorités judiciaires, même si pour la première fois en 1986, aucun tueur de femme n'a été condamné à moins de cinq ans.

Cette attitude nouvelle du grand public et des autorités judiciaires par rapport au grave problème de la violence faite aux femmes transparait notamment dans les propos du juge Jean Bienvenue livrés en juin 1991⁴ après qu'un jury de six

femmes et six hommes eût laissé tomber un verdict reconnaissant un agresseur de 30 ans coupable du meurtre prémédité de son épouse, agresseur condamné à une peine d'emprisonnement à perpétuité: «C'est bien peu car, vous, vous êtes toujours en vie alors qu'à votre Sylvie, vous avez enlevé la sienne! Elle n'est plus rien et elle ne sourira plus jamais puisqu'elle appartient désormais à la nuit des temps... Des Sylvie, il y en a hélas des dizaines de milliers», a déclaré le juge Bienvenue.

Pourquoi y a-t-il tant de Sylvie, de Marie-Soleil, d'Evelyne ou d'Arlette subissant désemparées d'humiliantes brutalités quotidiennes? Comment furent-elles conduites à accepter tant de souffrances? À partir de quel moment devient-on une victime potentielle de la violence conjugale?

Ecouter, comprendre, et surtout agir.

S'il faut écouter attentivement les femmes qui racontent comment elles ont vécu leur enfer et sont parvenues à y échapper, il faut aussi tenter de mieux cerner les ressorts sociaux, culturels et psychologiques de la violence familiale et conjugale. Interroger les Sylvie qui par milliers attendent peut-être encore leur prince charmant, l'homme fort auquel elles devront entièrement leur bonheur. Comment demain feront-elles face aux premiers mots blessants prononcés "par accident" par un amoureux se disant «stressé»? Dans un monde où l'on tolère encore les plaisanteries douteuses sur femmes, la publicité sexiste, les stéréotypes sexuels à propos des «vraies» femmes et des «vrais» hommes, comment les sensibiliser à la nécessité d'agir pour conserver leur dignité? Mais d'autres questions s'imposent: pourquoi certains hommes choisissent-ils d'user de violence envers les femmes, car il s'agit avant tout du choix délibéré d'un être responsable, non d'un simple «emportement»? Comment expliquer leur rage envers les femmes, leur incapacité à communiquer autrement leurs

émotions et leurs désirs, leur difficulté à parler d'amour ou de haine?

Les rapports entre la violence conjugale, l'alcoolisme et l'insécurité économique sont par ailleurs trop importants pour qu'on les passe sous silence. Le batteur est souvent un inquiet qui «endort» quelque peu son angoisse au sujet de l'avenir avec la boisson avant de terroriser sa famille et ainsi retrouver chez lui un sentiment de puissance dont il a besoin et qui ailleurs lui fait défaut.

Aussi, même si le couple et la famille ont progressivement eu tendance au fil des années à se replier sur eux-mêmes, à s'isoler aussi de la communauté où se formulent les grandes questions publiques d'ordre économique et politique, la vie «privée» est loin d'être coupée du social. Elle est en fait tout entière immergée dans une culture, une histoire et des problèmes collectifs qui échappent de ce fait en grande partie au contrôle des individus et qui ne peuvent souvent être résolus qu'à plusieurs, dans le temps, grâce à des prises de conscience successives et des actions répétées.

On peut justement parler aujourd'hui d'une telle prise de conscience à propos du fléau que constitue la violence conjugale.

Parce qu'ils détruisent les familles et conduisent des milliers de personnes au désespoir, certains «secrets» de la vie privée sont progressivement révélés.

De plus en plus de femmes battues sortent de l'ombre. Écoutons-les. Avec elles interrogeons-nous sur les modèles hérités du passé pour en inventer d'autres qui aideront à la fois les personnes et leurs communautés d'appartenance à *renaître*.

Danielle Lafontaine
Nicole Thivierge

NOTES

1. Il s'agit de Micheline Bonneau qui pour des raisons de santé n'a pu suivre le projet jusqu'à son terme, mais a participé activement aux premiers échanges, Nicole Thivierge, professeure d'histoire et Danielle Lafontaine, professeure en sociologie et développement régional.
2. **Le Soleil**, (Presse canadienne), samedi 18 janvier 1992, p. B-10.
3. D'autres témoignages sont rapportés dans Sylvie Kackmarek, *Violence au foyer, Itinéraires de femmes battues*, Imago, Paris, P.U.F.,1990 et dans un récent ouvrage publié par la Maison des femmes de Rimouski intitulé *Chaperon Blues* (Rimouski, Editeq, 1991), recherche et adaptation de Marie-Andrée Massicotte. Début janvier 1992, la journaliste Lise Lachance présentait les résultats de son enquête sur la violence conjugale dans une série d'articles percutants parus dans le quotidien **Le Soleil**.
4. **Le Soleil**, article de Richard Hénault, «Daniel Laflamme condamné à perpétuité», jeudi 20 juin 1991, p. A-3.

INTRODUCTION¹

Ce livre est né à la demande d'une femme du Bas-Saint-Laurent, âgée de soixante-huit ans et victime dès son plus jeune âge de violences de toutes sortes.

Celle-ci a voulu partager son vécu avec d'autres femmes afin qu'elles sachent qu'elles ne sont pas les seules à subir la violence et surtout qu'elles n'en sont pas responsables.

«Nous ne sommes pas des niaiseuses parce qu'on se fait battre; la société et la religion ont toujours encouragé les hommes à se servir des femmes et à les dominer» dit Arlette. Voilà ce qu'elle conclut de ses années de misère et en observant d'autres couples autour d'elle.

C'est aussi ce que nous essaierons de mettre en lumière au fil des pages. L'analyse reposera avant tout sur les témoignages de trois femmes victimes de violence conjugale, mais également sur notre expérience comme intervenantes auprès des femmes violentées et sur différentes études et statistiques traitant du problème de la violence conjugale.

Ainsi, la recherche que nous avons élaborée ensemble poursuit, dans une première partie, un objectif principal:

- Analyser la violence conjugale: ses formes, son cycle, ses effets afin d'aider et de soutenir les femmes qui en sont victimes et de faire tomber les préjugés et les jugements qui accablent encore davantage ces femmes.

Puis, dans une deuxième partie, nous ferons ressortir et examinerons les sources d'un système patriarcal qui a amené la domination de l'homme sur la femme et l'implantation de stéréotypes sexuels. Ensuite, nous examinerons les particularités de cette violence en région périphérique, plus spécifiquement dans le Bas-Saint-Laurent. Nous verrons que la violence envers les femmes, à cause du coût énorme et de la destruction du potentiel des femmes et des enfants qu'elle implique, est une entrave sérieuse au développement régional.

On retrouve ça et là dans l'ouvrage de courts extraits d'article de journaux ou de revue récents susceptibles d'enrichir la réflexion, voire le débat à propos du phénomène complexe de la violence conjugale et familiale².

NOTES

1. Les faits décrits dans ce livre sont réels. Par égard pour ces femmes et leurs familles, les noms et certains détails ont été changés. Les termes «mari ou conjoint» désigneront ici l'homme avec lequel vit une femme, qu'ils soient mariés ou non.
2. Nous tenons à remercier Lise Lachance du journal **Le Soleil**, Jean-Claude Leclerc de **L'Écho-Dimanche**, Josée Garant de **La Presse**, Serge Côté du **Journal de Québec** et Jean Paré de **L'Actualité** qui nous ont permis de reproduire des articles parus dans leur média respectif.

Extraits

«PLUS DE 6500 CAS DE VIOLENCE CONJUGALE AU QUÉBEC EN 87 EMBAUCHE PROCHAINE D'AGENTS AFFECTÉS À LA RÉHABILITATION DES HOMMES TROUVÉS COUPABLES D'AGRESSION»

La Presse

24 août 1988, page A-4

Par André Pépin

Plus de 6 500 cas de violence conjugale ont été rapportés aux corps policiers du Québec, l'an dernier. De ce nombre, on note plus de 4 000 cas de voies de fait graves.

Le ministre de la Sécurité publique, M. Herbert Marx, annoncera sous peu, en octobre probablement, l'embauche d'agents de probation spécialement affectés à la réhabilitation des hommes trouvés coupables d'agression, dans le but de protéger davantage les victimes, a-t-on appris dans l'entourage du ministre.

Les statistiques, publiées hier par M. Marx, montrent que les voies de fait graves représentent plus de 63 p. cent de tous les actes criminels reliés à la violence conjugale. [...]

En rendant publiques ces statistiques, le ministre Marx a fait remarquer que ces données pourtant inquiétantes ne reflètent qu'une partie de la réalité puisqu'elles ne tiennent compte que des plaintes adressées à la police. [...]

On note ainsi 31 cas de meurtres et de tentatives de meurtre reliés au phénomène, survenus au Québec durant la dernière année.

Plus de 200 cas d'agressions sexuelles, parfois armées. Les agressions armées de toutes sortes ont fait l'objet de près de 700 plaintes.

Les voies de fait et les menaces ont fait l'objet de plus de 5 000 plaintes, dont plus de 80 p. cent dans la région de Montréal.

Des 6 559 infractions relatives à la violence conjugale, 88 p. cent ont été solutionnées soit par des accusations ou des interventions diverses.

Au total, 5 821 personnes ont été impliquées dans les infractions. De ce nombre, la police a porté des accusations contre 2 614 conjoints (45 p. cent) et 922 (16 p. cent), ex-conjoints. Près de 1 500 conjoints et ex-conjoints ont fait l'objet d'enquêtes mais n'ont pas été accusés [...].



NOTES SUR LES AUTEURES

Raymonde GRATTON

J'ai toujours aimé aider les autres. Voilà ce qui m'a d'abord amenée à travailler pendant cinq ans auprès des malades à titre d'infirmière-auxiliaire. Mais lors de ma première grossesse, deux ans après mon mariage, j'ai décidé de rester à la maison pour m'occuper de mon enfant. Quand mes enfants ont atteint l'âge scolaire, j'ai commencé à m'impliquer au sein d'une équipe féminine qui venait en aide aux femmes violentées. J'ai suivi des sessions de formation et je me suis documentée afin d'apprendre à mieux cerner cette problématique.

Mon mari et moi avons alors décidé d'accueillir sous notre toit des femmes victimes de violence ainsi que leurs enfants. Pendant deux ans, j'ai été la confidente des misères de ces femmes.

Me rendant compte de l'ampleur du problème, j'ai voulu m'impliquer davantage en ce qui concerne la sensibilisation et la prévention. Dans ce but, en collaboration avec l'équipe d'intervention, j'ai écrit un scénario qui a servi à monter un théâtre-forum et un vidéo traitant de la dynamique de la violence conjugale. J'ai aussi préparé un questionnaire auto-évaluatif qui permet à la répondante et au répondant de se reconnaître des attitudes de victime ou d'agresseur.

Depuis six ans, je poursuis une continuelle recherche afin de trouver des moyens de sensibiliser la population et prévenir la violence conjugale. Ce livre? Voilà un de ces moyens.

Suzelle LAMBERT

Le Bas-Saint-Laurent est ma région d'adoption. J'y habite depuis plus de douze ans et je m'y suis beaucoup impliquée socialement, en particulier dans le domaine de l'information (radio communautaire), de l'écologie et des groupes de femmes. En 1985, au service du Centre-femmes Catherine-Leblond, j'ai mené une recherche sur les conditions socio-économiques des femmes des Basques, puis, en 1986, une recherche sur la violence conjugale dans la même MRC, recherches qui m'ont permis de mieux cerner les particularités régionales de la situation des femmes. Il nous est apparu alors urgent de développer de nouvelles stratégies d'intervention, autant auprès de la population et des intervenants (médecins, infirmières, policiers, etc.) que des femmes battues elles-mêmes. Celles-ci avaient besoin de services spécifiques alors pratiquement inexistantes. J'ai donc fait une tournée de sensibilisation sur la violence conjugale, dans toutes les paroisses des Basques, auprès des différents groupes sociaux et des intervenants du milieu.

J'ai également eu comme mandat d'organiser un colloque régional (KRTB) sur ce thème. Puis, pour répondre aux besoins des femmes battues, nous avons mis sur pied un réseau de familles d'accueil auxquelles j'ai donné une formation leur permettant d'aider adéquatement les victimes de violence conjugale. Enfin, j'ai formé des groupes d'entraide, moyen privilégié permettant aux victimes de se reprendre en main. J'ai animé ces groupes d'entraide et j'ai assuré pendant un an et demi le service de relation d'aide et la coordination du Centre-femmes Catherine-Leblond.

À travers ces expériences avec les femmes, et particulièrement les plus démunies et les plus opprimées d'entre-elles, j'ai acquis la certitude qu'il réside en nous, les femmes, une grande force, une richesse susceptible de générer des valeurs radicalement nouvelles.

PREMIÈRE PARTIE : TÉMOIGNAGES

PRÉSENTATION DES TÉMOINS

Arlette, 68 ans

Si je ne devais utiliser qu'un mot pour décrire Arlette, je choisirais le qualificatif «vivante». Ce mot transpire de toute sa personnalité dynamique, active et débrouillarde. Elle sait faire preuve d'un humour à vous plier en deux et d'une logique à toute épreuve. Du haut de ses cinq pieds, elle n'est pas femme à se laisser dicter sa conduite et sait défendre ses droits.

Arlette n'a pourtant pas été choyée par la vie. Issue d'une famille à faible revenu d'une petite localité de l'Est du Québec, elle est abandonnée à six ans par ses parents lorsqu'ils se séparent. La famille ainsi brisée, on place Arlette dans une famille de la paroisse où les grands garçons en abusent sexuellement. Lorsque leur mère les surprend, Arlette en reçoit le blâme.

Elle vit ensuite chez un beau-frère cultivateur qui l'agresse sexuellement chaque fois qu'il en a l'occasion. «J'ai souffert le martyr. C'est la douleur qui me réveillait; j'avais son membre entre les cuisses. J'étais tellement jeune, j'avais seulement un poil de pubis puis il tirait dessus. Ça me réveillait puis il éjaculait sur moi, j'étais toute gommée. Je ne comprenais rien, je savais d'où ça venait mais pas quoi». C'est ainsi qu'Arlette me décrit le martyr qu'elle a subi dès l'âge de onze ans. Elle ne pouvait se confier à personne surtout pas à sa soeur: «Je ne me sentais pas en conscience de déclarer ça à ma soeur. Jamais au grand jamais! On m'aurait battue plutôt que de lui dire ça à elle» dit Arlette. Elle tente un jour de se défendre en

donnant à son beau-frère des coups de pied «dans les parties». Le lendemain, il la prive de nourriture en prétextant qu'elle ne «gagne pas son manger».

Elle retourne ensuite vivre avec son père, un menuisier d'un petit village. Celui-ci tente des gestes incestueux envers sa fille, mais à ce moment Arlette sait mieux se défendre et repousse les avances de son père. Elle connaîtra alors plusieurs années de privation. «J'avais rien à manger, y'avait jamais d'argent. J'ai tellement souffert de sous-alimentation qu'à 24 ans j'étais en chaise roulante à cause d'une décalcification», explique Arlette.

Elle se marie à 19 ans à un menuisier qui, des garçons qu'elle connaît, semble lui convenir le mieux. Mais les discordes surviennent rapidement dans leur vie de couple: «Je ne voulais pas mettre d'enfant au monde plus malheureux que moi et je me sentais dominée». C'est ainsi qu'Arlette explique les motifs de tensions et de disputes avec son mari. Elle est aussi déçue de l'aspect sexuel du mariage. «Ce n'était pas le bonheur pour moi le mariage: au bout de trois ans je suis partie», poursuit Arlette.

Elle vit seule pendant plusieurs années, à l'exception des huit années qu'elle partage avec un homme qui se révèle doux et prévenant. Il l'aide à se libérer de ses complexes et à reprendre confiance en elle.

Pendant ces années, elle suit des cours par correspondance pour pallier les études qu'elle n'a pu poursuivre. Elle se voit même admise à l'Université Laval, elle qui avait laissé l'école à 11 ans. Elle occupe aussi successivement un emploi aux archives du Parlement puis devient représentante-vendeuse.

À cinquante ans, elle épouse un homme de quatorze ans son aîné, un autre menuisier. Espérant connaître avec lui le

bonheur et la tranquillité, elle ne tarde pas à se rendre compte qu'il est autoritaire et pointilleux. Elle connaît avec lui dix ans de violence psychologique et physique pour finalement divorcer et choisir de vivre seule.

Arlette conclut de sa propre expérience et de ce qu'elle a observé autour d'elle que la violence conjugale «vient de l'influence sociale». Selon elle: «C'est pour ça qu'il y a des hommes violents dans le mariage, ils se sentent protégés par la société».

Évelyne, 48 ans

La joie que met Évelyne à faire toutes choses, même les plus simples, est communicative. Elle redécouvre le monde et s'émerveille de tout. Elle mord dans la vie avec un appétit insatiable. Mais Évelyne n'est pas une enfant. À quarante-huit ans, elle sait mener seule sa barque et fait preuve de compétence dans la profession qu'elle exerce. En la voyant aujourd'hui, il est difficile de deviner les épreuves qu'elle a traversées. Troisième enfant d'une famille de huit, elle grandit dans une grande ville. Ses parents sont peu fortunés. Sa mère s'occupe de tout à la maison, son père étant paralysé. Malgré le manque d'argent, Évelyne connaît une enfance heureuse et, encouragée par ses parents, elle poursuit des études qui lui permettent de pratiquer un métier lucratif qu'elle aime.

Puis Évelyne se marie à 25 ans à un homme d'affaires qui possède un commerce et lui assure un revenu confortable. Comme il est d'usage à l'époque, Évelyne quitte son travail pour se consacrer à sa tâche de jeune épouse. Elle s'engage heureuse et confiante dans la vie conjugale. Ils habitent d'abord tout près de chez ses beaux-parents puis emménagent dans leur propre maison d'une banlieue cossue.

Dès les premiers mois du mariage, Évelyne perd quelques illusions. Son mari se montre sévère et autoritaire. Elle se sent contrainte de surveiller ses moindres gestes afin d'éviter les reproches. Très vite, les mots cruels et les réprimandes engendrent leurs effets; Évelyne perd de plus en plus confiance en elle. La vie heureuse de femme mariée qu'elle avait idéalisée se métamorphose rapidement en cauchemar. Après quelques tentatives pour se confier à son entourage, elle finit par se réfugier dans les médicaments et l'alcool. Mais cette solution sera de courte durée car Évelyne tente à deux reprises de se suicider, n'entrevoiant aucun autre moyen pour mettre fin à sa misère morale. Elle décide ensuite d'entreprendre un traitement psychiatrique: elle se croit folle et responsable de la situation. Elle retourne cependant vivre avec son mari de peur de perdre sa fille et d'essuyer les jugements déjà très sévères de sa famille à son égard, depuis ses tentatives de suicide.

Au fil des années, malgré la violence psychologique qu'elle subit, elle trouve en elle assez de force pour retourner aux études afin de réintégrer sa profession. Lorsque sa fille a 18 ans, elle demande le divorce.

Elle vit seule avec sa fille pendant deux ans puis rencontre un homme qui lui plaît. Pendant un an, parce que l'expérience l'a rendue méfiante, elle apprend petit à petit à lui accorder sa confiance et son amour. Il semble un homme doux, prévenant, communicatif et conciliant. Elle décide d'emménager avec lui, confiante que cette fois, ce sera différent. Une semaine après le début de leur vie commune, elle constate qu'il devient facilement irritable et qu'il se fâche pour des vétilles. Puis, un soir qu'elle rentre un peu plus tard de son travail, il se fâche et lui fracture le nez d'un coup de tête. Évelyne se sent complètement déboussolée. Elle dénonce son mari aux policiers et se réfugie dans une maison d'hébergement pour femmes violentées.

Évelyne demeure maintenant dans un petit village du haut pays, loin de la grande ville. Tout ça parce qu'elle veut fuir le deuxième homme violent qui a partagé sa vie. Elle a quitté son travail et ses amies de peur qu'il ne la retrouve et ne la viole à nouveau. Elle en éprouve de la rage et de la rancœur. «Les lois permettent à cet homme de jouir de sa liberté pendant que moi, la victime, je dois fuir et vivre avec la peur. L'homme violent a plus de droits que sa victime» déclare Évelyne.

Malgré les dures épreuves conjugales, Évelyne tâche peu à peu de reprendre confiance en elle et de se déculpabiliser de la violence qu'elle a endurée. Sa confiance envers les hommes est très secouée et elle reste craintive. Malgré cela, elle réussit à trouver un côté positif à la situation: «Ça m'a permis de découvrir une région très belle et de rencontrer des personnes qui m'apprécient et me font sentir importante», dit-elle.

Marie-Soleil, 37 ans

Décrire Marie-Soleil se révèle difficile, elle ressemble à une fleur en bouton: repliée sur elle-même, elle n'est pas encore prête à éclore. Mais lorsqu'elle s'épanouira, elle montrera toutes les beautés qu'elle recèle. Pour le moment elle ressemble à un animal blessé qui se cache pour lécher ses plaies.

Marie-Soleil est issue d'une famille nombreuse du milieu rural. Sa mère s'occupe de tout. Son père travaille à l'extérieur comme bûcheron. Marie-Soleil connaît une enfance difficile : elle se sent toujours de trop partout. À cette souffrance morale s'ajoute une continuelle souffrance physique reliée à une intervention chirurgicale avec complication qu'elle subit à l'âge de seize ans. Elle en ressentira les douloureux effets pendant des années.

À dix-huit ans, elle épouse un homme deux fois plus âgé

qu'elle. Il est ouvrier et possède un commerce. Le couple emménage dans un petit chalet qu'il a construit sur le bord d'un lac. Isolés, loin de tous les services, ils ne disposent ni d'eau courante, ni d'électricité. Marie-Soleil doit faire la lessive à la main et s'éclairer au fanal pendant les premières années de son mariage, situation peu courante en 1972. Mais elle est heureuse, elle aime et se sent aimée. Son bonheur sera pourtant de courte durée: un mois après le mariage, son mari lui fracture le nez d'un coup de poing. Ainsi débutent dix-huit années de cruautés mentales et physiques. Marie-Soleil voit souvent couler son propre sang au cours de ces années de martyr et la peur devient sa compagne quotidienne. Elle ne sait ce qui la fait le plus souffrir: les plaies physiques causées par les coups de son conjoint ou les blessures morales qu'ouvrent en elle les mots cruels et le manque d'amour.

Des souffrances perpétuelles jalonnent la vie conjugale de Marie-Soleil. La perte de confiance en elle et la peur la retiennent; elle n'ose partir. La crainte affolante de perdre ses filles qu'elle adore, la force cependant à tenir le coup et l'empêche de se suicider à maintes reprises.

Après plus de dix-huit ans de martyr, poussée par ses deux filles, Marie-Soleil fait arrêter son mari; elle en a le cœur brisé et se sent coupable. Elle se voit contrainte de quitter un lieu qu'elle aime malgré les épreuves qu'elle y a subies et à vivre dans un village, elle qui depuis des années vit entourée par la forêt et la nature. Dans son petit logement, elle se sent complètement dépaylée. La proximité du voisinage lui crée une nouvelle peur.

Elle qui devrait se sentir soulagée et libre, a peur parce que son mari a menacé de la tuer à sa sortie de prison et qu'il sera libéré bientôt. Elle a tellement peur qu'elle songe encore à se suicider pour mettre fin à ses tourments et pour éviter qu'il ne la tue lui-même.

CHAPITRE 1

LA VIOLENCE CONJUGALE: NATURE, SYMPTÔMES ET EFFETS

Certains semblent trop souvent croire que la violence conjugale provient d'une aberration collective, d'une exagération des féministes toujours prêtes à revendiquer l'égalité ou d'une inaptitude des femmes à discerner violence et chicane d'amoureux.

La prise de conscience de la violence conjugale s'appuie pourtant sur plusieurs études sérieuses et sur des statistiques faites auprès de centaines de femmes qui, chaque année, demandent protection et support aux différents services mis sur pied pour venir en aide aux femmes violentées par leur conjoint.

La violence ne représente pas un phénomène nouveau. Elle n'est cependant considérée comme criminelle qu'à partir de 1986. Auparavant, les policiers n'intervenaient pas, sous prétexte d'ingérence dans l'intimité conjugale; la violence conjugale prenait d'ailleurs à ce moment l'appellation de «chicane de ménage».

La mentalité ancestrale, patriarcale, et l'obéissance des femmes à cette autorité ont longue vie. Voilà pourquoi, même aux portes de l'an 2000, sommes-nous encore confrontées aux conséquences abusives. Ces conséquences ne sont-elles pas plus difficiles à accepter maintenant que les femmes sont de plus en

Extraits

«LA VIOLENCE CONTRE LES FEMMES EST-ELLE EN HAUSSE?» Deux criminologues de l'Université de Montréal trouvent une réponse inattendue.

L'actualité

1 avril 1991, page 43

Par Marc OUIMET et Maurice CUSSON

Aussi bien le drame de Polytechnique que le Manifeste d'un salaud de Roch Côté (L'actualité, 1er décembre 1990) ont donné lieu à un débat acerbe. D'un côté, on affirme que la violence des hommes envers les femmes augmente continuellement au fur et à mesure que celles-ci prennent leur place au soleil. De l'autre, on proteste qu'il n'en est rien, que les statistiques sont erronées, et la réalité toute différente de cette fausse perception. Deux criminologues de l'Université de Montréal, Marc Ouimet et Maurice Cusson, ont tenté d'y voir clair en se basant sur les taux d'homicides, année par année, de 1962 à 1990. Voici le résultat de leur enquête.

Les femmes sont, dit-on, de plus en plus souvent victimes de la violence masculine. Est-ce vrai? L'hypothèse jusqu'ici n'a jamais été vérifiée, sinon par des impressions, plus que par des faits, basées sur des incidents isolés ou sur des chiffres qui n'autorisent aucune conclusion définitive.

Avant d'affirmer qu'il y a augmentation, il faut s'assurer que le phénomène a été mesuré de manière constante sur une période suffisamment longue. Or les voies de fait et les agressions sexuelles ne sont pas des crimes systématiquement rapportés à la police. Nous avons des raisons de croire que le pourcentage des crimes rapportés a varié au fil des ans. Les historiens, en effet, ont démontré que de siècle en siècle les Occidentaux tolèrent de moins en moins la violence privée. Or, plus les gens condamnent la violence, plus ils ont tendance à rapporter à la police les agressions et autres crimes contre la personne. C'est dire que le nombre de voies de faits enregistrées a très bien pu augmenter, non pas parce qu'elles étaient plus nombreuses dans les faits, mais parce que victimes et témoins ne laissent plus rien passer.

Les statistiques officielles sur les voies de fait et les agressions sexuelles n'apparaissent donc pas comme des sources fiables pour étudier l'évolution de la violence. Les homicides, eux, sont fidèlement rapportés depuis longtemps et leur taux mesure bien la violence la plus grave qu'une femme puisse souffrir; nombre d'entre eux ne sont que l'aboutissement d'une succession de voies de fait et plusieurs autres sont l'issue fatale d'un viol.

- ° Sur les 1949 femmes tuées au Canada entre 1974 et 1983 par un individu dont on connaissait le sexe, 91% l'ont été par un homme.
- ° La très grande majorité des homicides dont les femmes sont victimes sont commis par des hommes qui entretenaient avec elles une forme quelconque de relation, sexuelle, amoureuse ou familiale. Il apparaît donc justifié de considérer cette catégorie d'homicides comme un épisode extrême de la guerre des sexes et comme un révélateur des tensions qui marquent les rapports entre les hommes et les femmes. [...]
- ° La tendance est assez nette : le taux de femmes tuées était fort bas au début des années 1960; il triple entre 1963 et 1970 et ensuite tend à se stabiliser jusqu'en 1988. Une augmentation est perceptible en 1989 et 1990, mais trop faible et de trop courte durée pour indiquer une tendance. La fréquence des meurtres de femmes s'est maintenue durant les 20 dernières années à un niveau trois fois plus élevé qu'au début des années 1960. [...]

plus conscientes de leur valeur et de leur droit à l'égalité et qu'elles tendent à refuser le joug de la domination masculine?

1.1 LES FORMES DE LA VIOLENCE CONJUGALE

Quand une femme est-elle victime de violence conjugale? Si la réponse à cette question devenait claire, il en résulterait sûrement plus de compréhension, de support social et surtout une réaction plus rapide de la victime, évitant ainsi beaucoup de souffrances.

Certains indices de violence se présentent avant ou dès les premiers mois de vie commune: autorité, exigence, colère, bouderie, insultes, jalousie, possessivité... Une ou plusieurs de ces caractéristiques composent les attitudes d'un homme violent. Il est important d'être à l'éveil de ces attitudes ou traits de caractère qui peuvent saper la liberté et la communication dans le couple ou installer une relation d'autorité entre les conjoints.

Certains indices d'un tempérament violent peuvent parfois être décelés durant les fréquentations ou durant les premiers mois du mariage mais l'éducation, le milieu, le manque d'information et l'amour rendent souvent les victimes inaptés à les identifier. Il arrive aussi qu'un conjoint ne manifeste aucun signe de violence avant des mois, voire quelques années.

Il importe donc de bien saisir les multiples facettes de la violence conjugale et le cercle vicieux dans lequel elle se développe.

1.1.1 La violence verbale

La violence verbale représente généralement la première manifestation de l'homme abusif. Il parle fort, crie, contrôle et donne des ordres afin de bien instituer son autorité. «Donne-moi une bière», «Je t'avais dit d'acheter du jus de tomate», «Fais mon souper», «Tu restes à la maison», voilà les ordres que peut donner à sa conjointe un homme verbalement violent. Il utilisera aussi des mots blessants comme: sans dessein, sans génie, grosse vache, christ de folle, niaiseuse, imbécile, pas fine, etc. L'inventaire des injures est infini.

Il peut s'agir de menaces: «Une bonne fois je vais t'en donner une et tu l'auras cherchée en plus», «Si tu pars tu ne reverras jamais les enfants» ou d'humiliations publiques devant les amis ou la famille: «Elle est même pas bonne au lit», «Toi, retourne à tes chaudrons».

Le conjoint qui s'adresse à son épouse d'une façon irrespectueuse, autoritaire ou humiliante alimente la violence. Ainsi la violence verbale se lie intimement à la violence psychologique et il s'avère difficile de les dissocier.

Marie-Soleil: C'était toujours lui qui avait raison; moi j'avais toujours tort. Pour des riens il me faisait des drames. Il fallait que j'obéisse à ses ordres. Il regrettait de m'avoir mariée, d'avoir perdu sa liberté de vieux garçon.

1.1.2 La violence psychologique

Évelyne: Il me disait si souvent que je ne savais pas tenir une maison ou faire l'amour ou recevoir ses amis, somme toute que je n'étais pas une vraie femme. Plus il me le répétait et plus je perdais

confiance en moi. Il lui arrivait le soir de passer un doigt sur les meubles, je savais ce que cela signifiait. Il fallait aussi que je vienne l'accueillir lorsqu'il rentrait du travail, sinon j'avais droit à des heures de bouderie. Si je lui exprimais mon désir de revoir mes anciens camarades de travail, il m'accusait de vouloir revoir mes anciens amants. D'après lui, aucune femme ne valait sa mère, surtout pas moi. Parfois il boudait pendant des jours et je crois que ses silences étaient encore pires que ses reproches. Je sentais qu'il épiait mes moindres gestes. Dès la première année de notre mariage je me sentais désemparée et blessée. Je pleurais souvent.

Une fois son statut de «boss» bien établi, l'homme semble s'ingénier à torturer mentalement sa victime. Il se servira de:

- Jugements: «T'es pas une vraie femme, tu sais même pas embrasser».
- Dévalorisation: «T'es rien qu'une grosse charogne, t'es même pas capable de t'organiser seule».
- Accusations: «Tu me trompes avec le voisin, t'es rien qu'une putain».
- Comparaisons: «Ma soeur, elle, a donné deux enfants à son mari, toi, t'es même pas capable de m'en donner un».
- Indifférence: «Vous les filles je vous aime mais je me chrisse bien de votre mère».
- Contrôle: «T'as pas d'affaire à sortir sans ma permission».
- Privations: «Qu'est-ce que tu veux faire avec de l'argent?».

Cette forme de violence attaque l'intégrité même de la femme et menace son équilibre mental. Elle dégrade, dévalorise

et amène la victime à mettre en doute ses capacités et sa valeur.

Arlette: Avec lui, je pouvais être malade, ça lui faisait rien en autant que ça le dérange pas sexuellement ou dans l'ouvrage. J'ai réalisé qu'il fallait que je sois souriante, fallait que je l'aime, fallait pas que je coûte cher, fallait pas que je le dérange dans tous ses moindres désirs, surtout son désir sexuel. J'ai pleuré pendant un an. Il m'a dit: «Pleure, t'es mariée maintenant, pleure.

Marie-Soleil: Il passe 8 jours en prison pour une contravention qu'il n'a pas payée. Il revient enragé contre moi; c'est encore ma faute! Mais ça ne dure pas: dans la soirée il me dit qu'il s'est ennuyé de moi en prison, qu'il m'aime, que je suis belle. Mais je ne peux le croire, c'est un véritable comédien. Il me prend dans ses bras, nous faisons l'amour, il était passionné ce soir-là. Mais ça ne dure pas, c'était trop beau...

Plusieurs femmes victimes de violence psychologique et physique ont affirmé que les plaies morales guérissent beaucoup plus difficilement que les plaies physiques.

La plupart des gens admettront qu'il y a violence physique du moins lorsqu'elle laisse des marques. La violence psychologique, plus subtile, reste plus difficilement identifiable, y compris par la victime elle-même. Mais dans une très grande majorité des cas, les femmes sont davantage victimes de violence psychologique, une forme de violence plus difficile à faire reconnaître et à nommer. Certaines personnes n'ont pas conscience que le dénigrement, les comparaisons, les jugements négatifs, l'indifférence, le contrôle et les privations sont autant de manifestations de la violence.

C'est pour ces raisons qu'il arrive souvent que les femmes qui tentent d'exprimer ce qu'elles vivent à leur entourage reçoivent peu d'écoute: «Tu n'exagères pas un peu, peut-être que tu es trop nerveuse?». «N'oublie pas que tu l'as marié pour le meilleur et pour le pire», ou encore «T'as une belle maison avec tout ce qu'il faut, de quoi te plains-tu?»

Et voilà! Si une femme ne reçoit pas de coups, elle n'a pas de motif de se plaindre. Pas de plaies! Pas de bobos!

Recevant peu de support, ces femmes risquent de se tourner vers les médicaments, l'alcool et même le suicide, comme solution à leurs problèmes:

Évelyne: J'ai essayé d'en parler à ma famille, mais personne ne m'écoutait. J'étais rendue très nerveuse et le médecin m'a prescrit des calmants. Je venais de trouver la façon d'endormir ma souffrance. Je me suis mise à prendre de plus en plus de médicaments et d'alcool aussi. Mais ce que je croyais être une solution n'a pas tardé à empirer encore plus mes problèmes. Mon mari avait encore plus d'emprise sur moi et il me traitait de droguée. Notre médecin de famille le lui a même confirmé et lui a recommandé d'être plus dur avec moi. Je m'enfonçais de plus en plus dans un trou où je ne voyais pas le moyen de me sortir. J'ai alors pris la décision de me suicider, je n'avais plus d'autre choix. J'ai dit adieu à ma fille de deux ans que j'adorais. J'ai alors pris toute la bouteille d'hypotenseurs sachant très bien que j'en mourrais. Mais heureusement, je peux le dire maintenant, je me suis manquée.

1.1.3 La violence physique

Marie-Soleil: Il m'a donné une gifle puis il s'est mis à me donner des coups de pied. Il m'arrachait les cheveux qui tombaient par poignée sur le lit. Ma fille est arrivée, elle a dit: «Papa, lâche maman». Tout en continuant à me maltraiter, il avait un pied sur mon cou, il s'est mis à arracher les cheveux de ma fille et il lui a donné un coup de poing sur la bouche. Il a continué à me maltraiter; ma fille pleurait et son sang coulait sur le lit. Je me suis mise à prier et il est sorti de la chambre. Un jour, il m'a lancé une tasse de café chaud à la figure et il m'a frappée avec le récepteur du téléphone. Une nuit, il rentre à deux heures du matin et il commence à dire que je l'ai trompé avec un tel. Il arrache la porte du frigidaire, il jette tout le manger par terre, les oeufs, tout. Il renverse la table et il casse la vaisselle. Il me traîne dans la vitre cassée disant que je suis une putain; il me frappait, j'avais les jambes en sang. En 18 ans de mariage, je ne saurais dire combien de fois j'ai vu mon sang couler à cause des coups de mon mari. Un samedi soir en revenant de la chasse il chialait après le petit chien et je lui ai dit d'arrêter. Il m'a alors donné un coup de canon de fusil à côté de la tête. Tout enfla et bleuit. J'avais de la misère à me peigner. J'ai pensé à ce moment-là que j'allais en mourir, mais j'ai passé encore à travers.

Lorsque l'agresseur «fesse», la sécurité physique de la victime est menacée. La situation devient dangereuse et il importe que la victime réagisse le plus tôt possible. Les témoignages de centaines de femmes agressées physiquement

démontrent que leur conjoint récidive presque toujours.

Arlette: La première fois qu'il a frappé sur moi, j'ai bien réalisé qu'il venait de casser la glace. Il m'avait frappée une fois, il frapperait encore; c'est ce que j'avais lu. Quand tu fais une colère une fois, t'es toujours prêt à en faire une deuxième. Ça se déduit assez facilement. La porte est ouverte.

Marie-Soleil: Ça faisait un mois qu'on était marié quand il m'a frappée la première fois. Après ça n'a pas cessé et ça empirait. En 18 ans de mariage, je n'ai eu que quelques mois de répit: il me battait presque toutes les fins de semaine.

La description de quelques-unes des horreurs subies par Marie-Soleil ne laisse aucun doute qu'il s'agit là de violence physique. Mais l'agresseur ne se comporte pas toujours de façon aussi sadique: il arrive que certaines «petites agressions» passent sous silence. On les considère alors comme «accidentelles»:

Évelyne: Ce jour-là nous étions invités chez sa belle-soeur. Nous nous sommes querellés et j'ai pleuré. Je ne voulais plus y aller, je n'en avais pas le cœur. Il m'a alors donné un coup de pied au derrière en disant: «Tu vas venir». Une fois il m'a lancé la balayeuse dans les jambes. Il s'est excusé en disant que c'était accidentel. Je l'ai cru.

Nul besoin de souffrir de fractures et de contusions multiples pour parler d'agression physique. Se faire pincer, serrer ou tordre un membre, recevoir une gifle, se faire tirer les cheveux, se faire pousser ou lancer un objet: c'est subir de la violence physique, une violence qui, la plupart du temps, connaîtra une escalade.

Extraits

«ACCUSÉ D'AVOIR BATTU À COUP DE GENOUX AU VENTRE SA FEMME ENCEINTE»

Le Soleil

29 mai 1991, page A-2

Par Richard HÉNAULT

Un individu de Québec accusé d'avoir violemment battu à coups de genoux au ventre sa femme enceinte de cinq mois et demi a été remis en liberté, hier, moyennant un engagement de 1 000 \$ souscrit par son père habitant Charlesbourg.

Selon la présumée victime, André Morin, âgé de 36 ans, l'aurait battue à 15 reprises avant qu'elle se décide à porter plainte à la police. Elle ne l'avait pas dénoncé auparavant parce qu'elle craignait ses réactions.

Le procureur de la Couronne dans cette cause, Me Jean-Robert Nadeau, a relaté au juge Roch Lefrançois que, vendredi dernier, Morin a pris sa femme à la gorge avant de la battre violemment. En guise d'antécédents judiciaires, l'individu compte plusieurs condamnations pour conduite d'un véhicule au moment où ses facultés étaient affaiblies par l'alcool.

Parmi les conditions de remise en liberté que le juge a imposées à Morin, ce dernier devra habiter chez son père; pour lequel il travaille à l'occasion, et s'abstenir de communiquer avec son épouse. Enfin, il lui a été interdit de fréquenter les endroits où on peut consommer de l'alcool. [...]

1.1.4 La violence sexuelle

Évelyne: J'avais acheté un beau déshabillé de noce. Je l'ai enfilé, pour notre première nuit de couple marié. Je me suis recoiffée et je suis entrée dans la chambre. Il écoutait une partie de baseball à la télé. Il m'a à peine regardée et j'ai dû attendre que la partie soit terminée. Je me trouvais particulièrement belle ce soir-là. J'aurais voulu qu'il me le dise, mais il n'a rien dit. Nous avons bu du champagne après la partie de baseball à la télé et nous nous sommes couchés. Il ne faisait guère attention, son membre était gros, très gros il me semble. Je n'étais pas habituée à ça bien que j'étais enceinte à ce moment. J'étais tombée enceinte avec des «jeux sur le bord», mais là c'était autre chose. Je lui ai dit de ne pas aller aussi profond que ça faisait mal. Mais il ne m'écoutait pas. Il devait prendre son plaisir. Voilà ma première nuit de noce. J'étais mortifiée et déçue.

La violence sexuelle demeure la dimension de la violence conjugale la plus méconnue. Rien d'étonnant à cela, puisque la loi ne reconnaît le viol entre conjoint que depuis 1983. Jusque-là l'acte sexuel représentait un «des services» auxquels un homme s'attendait en se mariant. Et si, depuis 1983, cette conception du mariage semble avoir changé, juridiquement du moins, je n'ai pas la certitude qu'il en va de même dans la population en général, dans les croyances populaires ainsi que dans l'intimité des alcôves conjugales.

La violence sexuelle constitue la forme de violence dont nous, les femmes, faisons le plus souvent les frais et dès le plus jeune âge. Toutes les petites filles subissent, à un moment ou à un autre, une ou plusieurs agressions sexuelles. Se faire retrousser la jupe, pincer une fesse, «pogner» un sein sont

monnaie courante pour nous, les filles. Peu de nous aussi échappent au «tripotage» d'un oncle, d'un frère, d'un voisin quand ce n'est pas du père lui-même. Le viol représente une menace et une peur avec lesquelles nous devons apprendre à vivre.

Nos valeurs sociales et notre éducation nous apprennent que les hommes ont des instincts imprévisibles et que c'est à nous qu'il appartient de se protéger et de ne pas provoquer. Il n'y a pas si longtemps une femme violée devait prouver sa conduite irréprochable même si elle n'avait, en aucune façon, provoqué son agresseur.

Donc, nous les filles, on apprend à assumer la responsabilité des assauts des hommes: on s'habille trop «sexy» on est seule avec un homme, on danse un peu trop «collés», etc.

En même temps, on apprend qu'il faut être douce, féminine, attirante pour «pogner» et avoir un «chum». On apprend aussi qu'il vaut mieux laisser aux hommes l'initiative pour ne pas passer pour une «fille facile». On apprend aussi qu'il vaut souvent mieux céder aux avances de son «chum» parce qu'on peut le perdre, parce qu'ainsi on lui prouve notre amour, parce qu'il se montre plus fort que nous, parce qu'il menace d'en trouver une moins «sainte nitouche».

Puis on se marie. Là encore, l'éducation et les valeurs sociales nous ont appris qu'il fallait répondre aux besoins sexuels du conjoint. Il faut savoir être «sexy» et disponible. Et si ces valeurs sont remises en question par les luttes actuelles, il faut reconnaître qu'elles sont tenaces.

Dès notre petite enfance, notre éducation, les valeurs sociales et religieuses acquises, nous incitent à tolérer la violence sexuelle puis, à force d'habitude et de renoncement, nous n'en reconnaissons même plus certaines formes lorsque nous

sommes devenus adultes:

Évelyne: Il lui arrivait souvent de me pénétrer même si je ne voulais pas. Je le laissais faire pour éviter la chicane. Il prenait son plaisir et c'était fini. Il y a cependant une fois que je n'oublierai jamais. J'étais alors enceinte de sept mois. Cette journée-là, nous devions quitter le chalet. Il n'y avait pas de laveuse et je devais laver les draps à la main. Je me sentais très fatiguée et je n'arrivais pas à tordre les draps mouillés. Il ne m'aidait pas. J'y suis arrivée tant bien que mal. Je me sentais humiliée. Le soir il a voulu avoir une relation sexuelle: je ne voulais pas, je me sentais mal et j'avais mal au ventre. Il m'a quand même pénétrée. Je me plaignais, alors il m'a mis un oreiller sur la figure. J'ai retiré l'oreiller et lui ai dit: «Tu ne veux pas me voir?» Il n'a rien répondu et a fini sa besogne. Une heure plus tard je suis partie d'urgence pour l'hôpital, je saignais comme une fontaine. J'ai perdu mon bébé. Le médecin m'a accusée de l'avoir noyé en ne prenant pas les médicaments prescrits. Je me sentais coupable, j'étais comme morte, on m'avait arraché le coeur.

Marie-Soleil: Une fin de semaine, après m'avoir caressée une partie de la nuit, il me bat parce qu'il a perdu je ne sais plus trop quoi qu'il retrouve dans la journée. Je payais toujours pour tout. Il est revenu souûl, à l'heure du souper. J'étais en train de préparer du poisson et il s'est mis à me caresser les seins. Je me suis raidie, il a bougonné encore et n'arrêtait plus de me dire des bêtises. Et dans la soirée, il a sauté sur moi. C'était la première fois qu'il faisait ça. Il voulait faire l'amour avec moi comme un

sauvage, il me faisait mal. Par chance, des gens sont arrivés à ce moment-là et j'ai pu me dégager de lui.

Arlette: Le sexe, c'était lui qui le contrôlait. Cela peut venir trois fois par jour, c'est correct en autant que ça vienne de lui. Il semblerait que dans la tête d'un homme, parce qu'on a un vagin, on peut s'écartiller les cuisses et le servir. C'est comme si c'était un bidon, une poubelle pour ramasser tout ce que l'homme a de trop. Du moins, c'est ce que j'ai pensé à ce moment. Il me disait: «Moi, si je n'ai pas ce qu'il me faut ici, j'irai ailleurs». C'était du chantage qu'il me faisait.

Pensée: Ce n'est pas de l'amour que tu as pour moi
Tu te sers de moi comme couverture
Tu t'amuses avec moi
Tu prends mon corps sans l'aimer
Tu penses surtout à ton plaisir à toi!

Marie-Soleil

La violence dans un couple peut s'exercer de différentes façons et à différents rythmes. Mais qu'elle se manifeste de façon régulière ou occasionnelle, qu'elle soit psychologique, verbale, physique ou sexuelle, il s'agit de violence, et c'est inacceptable.

1.2 LE CERCLE VICIEUX DE LA VIOLENCE

1.2.1 Le cycle de la violence

Il est important de comprendre que les actes violents se

répètent presque toujours et cela, aussi longtemps que les femmes n'entreprennent pas d'actions concrètes et efficaces pour y mettre fin.

La violence conjugale reste un cercle vicieux, une roue qui tourne, un fossé dans lequel s'enfoncent de plus en plus l'agresseur et sa victime. Le cercle vicieux tournera aussi longtemps que la victime acceptera de subir la violence. Quand on dit «accepter de subir la violence», cela n'implique pas qu'elle en soit responsable, mais il s'avère très rare que l'agresseur entame les premiers pas pour mettre fin à ses comportements violents. **Il appartient donc à la victime de réagir.**

Arlette: J'avais juré que j'endurerais pas ça. Et là j'ai commencé à penser que je pouvais le raisonner et j'ai espéré le raisonner. Un jour, il est venu dans la cuisine puis il m'a écrasé sur le comptoir et il m'a jetée à terre.

Marie-Soleil: Il m'a giflée en pleine figure puis il m'a prise dans ses bras; je lui ai pardonné cette fois encore.

La violence conjugale ne s'installe pas toujours de la même façon dans un couple. Parfois l'agresseur utilisera dès le début la violence physique. Mais la plupart du temps, il y aura d'abord agression verbale et psychologique et ensuite attaque physique. C'est **l'escalade de la violence**. La violence conjugale va rarement en diminuant. Elle suit des phases successives, plus ou moins longues, qui mènent souvent à la violence physique.

Ces différentes phases maintiennent un rythme appelé **cycle de la violence**. Ce cycle se compose de phases calmes coupées de crises successives. La tension, les périodes de friction montent dans le couple; la violence verbale et psychologique s'installe. Lorsque survient un **facteur déclenchant**, apparaît l'agression physique. Vient ensuite une phase calme souvent

nommée «lune de miel» et le couple peut, à ce moment, connaître une période très amoureuse. Les observations démontrent que les crises se succèdent de plus en plus rapidement et les agressions vont en s'aggravant à mesure que la situation se dégrade.

Marie-Soleil: ...les fêtes de Noël arrivent encore! Ma vie devient un cauchemar. Il boit de plus en plus, il me bat, il me reproche d'être restée grosse après mon accouchement. Il me dit: «Tu te négliges, la petite est plus belle que sa mère». Et quand quelqu'un disait que ma fille me ressemblait, il piquait une crise et claquait la porte, il avait honte de moi... Qu'est-ce que j'attends pour partir? Où? Je ne sais pas. Pourquoi ma vie est faite ainsi? Je ne méritais pas tant de souffrances. Juste à l'idée de perdre mes filles, je vais me laisser mourir. Si j'avais su, je n'aurais pas eu d'enfants avec lui. J'espérais qu'il changerait un jour. Pourquoi je n'ai pas compris plus tôt?

1.2.2 Les facteurs déclenchants

J'ai parlé plus haut de facteurs déclenchants. Souvent pris à tort pour les causes de la violence, ces facteurs forment souvent la «goutte qui fait déborder le vase» ou encore la bonne excuse utilisée par l'agresseur pour motiver ses gestes violents. L'alcool, le stress, le chômage, une frustration quelconque, la grossesse, pour ne nommer que les plus répandus, peuvent devenir des facteurs propices à l'éclatement de la violence chez le conjoint qui choisit d'utiliser l'agression comme soupape aux tensions et aux frustrations qu'il subit. Je dis bien que l'agresseur choisit d'utiliser la violence parce que même s'il regrette son geste une fois la tension retombée, on le voit rarement se précipiter chez un thérapeute pour mettre fin à ses

actes violents.

Donc, il n'y a pas de bonnes raisons de violenter sa conjointe, il n'y a que de mauvaises excuses. Tous les alcooliques n'usent pas de violence envers leur femme et bien des hommes subissent le stress du travail ou du chômage sans agresser leur conjointe pour autant. Réagir violemment à une situation demeure un choix et il existe des thérapies pour apprendre à gérer ses émotions sans violence.

Marie-Soleil: Il est arrivé avec deux gars et ils buvaient. Il a commencé à me crier des bêtises et à casser des verres, puis il m'a lancé un coup de poing dans la figure, je saignais du nez en abondance! Depuis, chaque fois qu'il sortait et revenait en boisson, il essayait de m'étrangler et me tirait par les cheveux. C'était toujours monsieur qui décidait pour moi. Avec le temps, il ne voulait plus que je sorte sans sa permission. Il me battait pour des riens. Parce que je ne lui donnais pas d'enfant, parce que j'avais fermé la télévision, parce que je lui avais dit d'arrêter de tirer du fusil dehors, que ça réveillait le bébé, parce que j'avais servi le voisin avant lui à table. C'était rendu qu'à table il me faisait des niaiseries. Je n'avais plus le droit de manger à côté de lui, je prenais trop de place. C'était rendu à un moment donné qu'il me battait à jeun, il avait plus besoin d'être soûl pour me battre.

Des centaines de femmes, chaque année, se font prendre au cercle vicieux de la violence. Elles espèrent que leur conjoint va changer ou que le facteur de stress qui, selon elles, cause la violence va disparaître. Avec espoir, elles endurent, d'une crise à l'autre, croyant que bientôt cessera la violence et que l'amour s'installera à nouveau dans leur couple.

Marie-Soleil: Aujourd'hui le matin a bien commencé. Voilà! Tout d'un coup, tout recommence. Je manque d'attention, je suis sans dessein. Je vois du mépris dans son regard. Nos relations ne s'arrangent pas. C'est triste pour moi. Je ne suis plus rien pour lui et ça paraît. J'ai très mal et je pleure presque tous les jours pour tout ce qu'il me dit. Je suis malheureuse en ménage.

1.2.3 Pourquoi rester malgré la violence?

On entend souvent cette phrase: «Je crois qu'elles restent parce qu'elles aiment se faire battre!» Mais, existe-t-il un seul être humain sur terre qui aime se faire battre? Comment parler de plaisir pour ces milliers de femmes qui, espérant amour et tendresse de leur conjoint, ont reçu humiliations et tortures? Plusieurs femmes réagissent rapidement et n'hésitent pas à quitter un conjoint violent. D'autres restent, pourquoi?

Évelyne: Pourquoi je suis restée? Bien, premièrement, ça m'a pris un certain temps avant de me rendre compte que ça n'allait vraiment pas. Je trouvais mon mari sévère et même parfois méchant mais qu'est-ce que je connaissais alors des hommes et du mariage? J'essayais de faire de mon mieux, je me disais que la situation s'améliorerait avec le temps. Maintenant, je sais qu'il me faisait de la violence psychologique, mais à ce moment-là, en 1969, je ne connaissais même pas cette expression. Puis ça prend du temps à comprendre aussi, ce sont toutes sortes de petites choses, des mots méchants, des regards durs ou sévères, des soupirs, des bouderies, des reproches. Puis ce n'est pas toujours comme ça. Il y a aussi l'amour; nous avons aussi du plaisir ensemble. Il y a les

bons côtés et les moins bons. Mais de plus en plus tu t'aperçois qu'il y a de moins en moins de bons côtés et ça devient lourd. Les reproches et les mots cruels font leurs effets. Je me sentais souvent comme une enfant prise en défaut; je ressentais de la culpabilité. J'aurais voulu être la femme qu'il voulait mais plus il me faisait de reproches et moins j'y arrivais. J'étais perpétuellement nerveuse, toujours sur le qui-vive pour ne pas être prise en défaut. Il y avait aussi la honte, honte de ne pas être à la hauteur, honte des reproches qu'il me faisait en public. Je perdais ma confiance en moi et mon estime. Ça m'a pris un peu plus d'un an avant de me rendre compte de tout ça, enfin je veux dire de mon malaise croissant. Mais à ce moment-là, je croyais que j'étais fautive et je détestais ce que j'étais. J'aurais voulu être différente pour qu'il m'aime, pour qu'il soit heureux avec moi. Bien sûr que j'ai pensé partir mais c'était à l'époque, une décision encore plus difficile que maintenant. En 1970, le divorce n'était pas bien accepté. Déjà que je sentais les jugements autour de moi, dans ma famille et la sienne. Les gens se rendaient compte que notre ménage n'allait pas très bien mais encore là je sentais que c'était moi la fautive. Lui il était le pauvre gars avec la mauvaise femme. J'ai essayé d'en parler à ma mère et à ma soeur, mais je dois dire que je n'étais pas très claire ne sachant pas vraiment moi-même d'où venait mon malaise. Je leur disais que mon mari était dur avec moi, mais ce qu'elles me répondaient me faisait comprendre que c'était à moi à prendre les choses d'un meilleur côté, que je voyais tout en noir, que ça ne pouvait pas être si pire. Elles ne connaissaient mon mari qu'en société, elles ne

pouvaient pas comprendre que le gars si gentil et jovial qu'elles connaissaient n'était plus du tout le même homme quand nous étions seuls. Ma mère m'a même dit que je l'avais marié pour le meilleur et pour le pire et que je devais faire de mon mieux. Ma soeur m'a aussi fait comprendre que s'il ne me battait pas, j'avais pas de raison de me plaindre puisque je restais dans une belle maison, avec des beaux meubles et que finalement j'étais gâtée. Ce n'est pas facile de se battre contre tout le monde, quand tous te renvoient le même message. Tu te dis qu'ils ont raison et que c'est dans ta tête que ça ne va pas bien. Alors j'ai commencé à me dire que je ne valais pas grand chose et que j'étais folle; je l'ai vraiment cru à un moment. J'ai fini par faire une dépression, j'ai pris des médicaments et de l'alcool de plus en plus. J'étais prise dans un engrenage, un trou noir. Je ne voyais pas le jour de m'en sortir. J'ai même tenté de me suicider pour mettre fin à ma souffrance et parce que je croyais que ma mort soulagerait tout le monde. Après ma tentative de suicide, mon mari était encore plus dur avec moi. Je voulais partir, mais il m'abaissait en me disant: «Tu veux partir, maintenant que je t'ai tout donné, tu veux partir, t'étais rien quand je t'ai connue, vas-y, va t-en». Mais surtout il me menaçait de me prendre ma fille. Je savais que je ne pourrais en avoir la garde puisque je prenais des médicaments et que tout le monde était du bord de mon mari. Perdre ma fille, ça, je ne pouvais le supporter. Je l'aimais plus que tout au monde, je n'avais qu'elle. Je suis restée pour elle, pour ne pas la perdre, mais aussi parce que partir me faisait encore plus peur que rester. Je me sentais tellement rien que je ne

crois plus savoir me débrouiller seule. J'ai attendu que ma fille vieillisse.

Comme le dit Évelyne et surtout lorsqu'il s'agit de violence psychologique, ça peut prendre des mois et même des années avant de se rendre compte qu'il y a vraiment quelque chose d'anormal.

Il n'est pas facile de voir clairement une situation quand on a les deux pieds dedans. Tout s'emmêle: les sentiments, les espoirs, les joies, les peines, les peurs, les jugements. Comment ne pas comprendre ces femmes qui, complètement bouleversées, ne réagissent pas immédiatement? Certaines se refuseront longtemps à admettre que leur couple bat de l'aile. J'ai quelquefois entendu des femmes me dire, après leur séparation: «Je me rends compte que j'aurais dû me séparer depuis longtemps, mais je ne voyais pas ça de cette manière à ce moment».

Il faut du temps à des couples dont la situation se dégrade pour comprendre que ça va vraiment mal. Même avec le recul, souvent ils sont incapables de dire quand la situation a commencé à se dégrader. Ils se font prendre dans un engrenage ou une routine et puis tout à coup ils se retrouvent avec un sérieux problème. Généralement, les couples ne se séparent pas comme ça, à la moindre difficulté. Ils tentent de régler leurs problèmes avant d'envisager une séparation. Puis, quand toutes les tentatives de réconciliation ont échoué, il ne reste que le divorce et cette solution présente encore beaucoup de difficultés à surmonter. Il n'est pas facile de se séparer de la personne que l'on a aimée et que l'on aime parfois encore malgré les problèmes. Il y a les enfants, les amis, les familles, les biens matériels, la cour, la pension alimentaire, les difficultés financières, la solitude, la peur, les jugements, le sentiment d'échec.

Les femmes violentées prennent aussi souvent un certain temps à comprendre que leur situation empire et que leurs espoirs d'amélioration s'effritent. Lorsqu'elles ont tout essayé et qu'il ne leur reste plus que la séparation comme solution, il arrive souvent que les effets de la violence aient tellement amoindri leur force de réaction qu'elles se sentent incapables d'en affronter les difficultés. Il ne faut pas oublier non plus qu'elles doivent souvent faire face à des menaces de toutes sortes: perte des enfants, représailles, mort.

Arlette est une femme de caractère et elle s'était juré de ne pas endurer la violence, elle en avait assez connue dans sa vie. Elle discute avec son mari, argumente, essaie de lui faire comprendre son point de vue. Mais ça ne fonctionne pas. Alors elle change de tactique et essaie la douceur et la compréhension mais cela non plus ne fonctionne pas. Alors, à bout de ressource, elle menace de le frapper dans une ultime tentative pour venir à bout de sa violence.

Mais qu'Arlette utilise la colère, la raison, la douceur ou la menace, la situation ne change pas. Alors pourquoi reste-t-elle?

Arlette: C'était dû à l'âge. J'étais installée, c'était décourageant pour moi de recommencer à neuf. Y'a de la place pour l'espoir, j'ai pensé que je le raisonnerais. Je pensais: je suis bien installée, y'a une bonne maison, je suis bien ici. J'avais un homme qui semblait pas courailler, qui n'était pas ivrogne. S'il n'y avait eu que lui qui se comportait de même, j'aurais dit: bon bien, j'en ai marié un mauvais. Mais l'expérience je l'avais eue dans ma vie... Puis j'avais des compagnes dont l'expérience ressemblait bien gros à ça.

Au début de la soixantaine, Arlette entrevoit difficilement la perspective de tout recommencer. Elle voit le côté positif de la

situation, en regard de ce qu'elle considérait des valeurs sûres pour une femme: une bonne maison, être bien installée, un mari qui ne couraille pas et qui ne boit pas. Puis son mari ne semble pas tellement pire que ceux des autres femmes. Tout quitter révolte Arlette. La société n'a t-elle rien de mieux à offrir? La victime doit partir comme une coupable. Elle l'exprime d'ailleurs ainsi à un médecin qui, constatant qu'elle avait des marques de coups, lui en demande la provenance,

- «C'est mon mari qui m'a fait ça».
- «Mais pourquoi vous venez ici d'abord, qu'est-ce que vous voulez que je fasse, divorcez».
- Monsieur, à mon âge, à 62 ans, partir avec mon baluchon! Vous avez rien que ça comme recette vous autres, docteur, avocat, notaire. Vous, vous avez 36 ans; partez ce matin avec votre baluchon malgré tout ce que vous faites. Avec seulement la moitié de mes années, partez avec votre baluchon ce matin, prenez le boulevard puis allez-vous-en. Dans votre esprit, qu'est-ce que ça donne?
- «Je comprends, je comprends».
- Merci, mais il a fallu que j'aie vous la chercher loin la compréhension. Moi j'ai 62 ans, je sais bien que vous n'êtes pas capable de régler mon problème, mais votre maudite recette de sacrer mon camp, ça me fait lever les cheveux sur la tête tellement c'est insultant.

Marie-Soleil: J'ai bien pleuré durant les premiers mois de mon mariage. Bien des fois, j'ai voulu partir, mais il se jetait sur moi et disait: «Si tu franchis cette porte, je te tue, ma maudite». Après une dispute où il s'en est pris à ma fille, je lui dis : «Tu m'as détruite pendant des années mais tu ne détruiras pas mes filles. Il y a des lois pour cela». Il me dit: «Essaie-toi donc pour voir; je ne me laisserai pas faire. Je vais apprendre au monde entier quelle

femme tu es, tu ne saliras pas mon nom» et il est sorti en claquant la porte. Il me déchirait le linge sur le dos; il disait qu'il allait brûler la maison si je partais d'ici. Une journée je lui ai dit: «Je pars d'ici, d'abord tu ne m'aimes plus. Je vais me prendre un logement. Il a dit: «Si tu fais ça, je te tue». Je suis allée m'asseoir dehors sur une bûche, près du gros chien. Il est sorti avec le fusil en le pointant sur moi. Le chien s'est jeté devant moi. Il n'a pas osé tirer; il aimait mieux le chien que moi. Ce gros chien là m'a sauvée plusieurs fois la vie.

Pendant dix-huit ans, Marie-Soleil lancera un appel désespéré à son mari: «aime-moi». Mais elle ne se rend pas compte que c'est à elle-même qu'elle lance ce cri de désespoir : «Aime-toi Marie-Soleil!» Mais elle ne peut le faire parce qu'elle n'a pas appris qu'elle en vaut la peine. Pour Marie-Soleil, ce n'est que par l'amour qu'elle reçoit qu'elle peut s'aimer et ce n'est que par le don entier d'elle-même à l'autre qu'elle peut trouver sa propre valeur.

«J'ai suivi ton chemin dans l'espoir que tu me rendes heureuse» dit-elle.

Elle a cru au Prince Charmant qui la comblerait. Marie-Soleil a intégré de façon totale et extrême ce que des générations de femmes ont appris à travers l'éducation, les valeurs sociales, les contes de fée et les romans Arlequin. Pour plusieurs, la vie commence et s'accomplit à travers l'amour d'un homme. Ce n'est que par l'amour d'un homme qu'elles trouvent leur valeur, qu'elles donnent un sens à leur vie.

La Belle au bois dormant ne fut rien pendant 100 ans, jusqu'à ce que le Prince Charmant lui redonne vie par son amour. Elle lui en fut éternellement reconnaissante et lui

**«UNE FEMME BATTUE COURT PLUS DE RISQUES
EN QUITTANT SON DOMICILE»**

Le Soleil

19 novembre 1989, page C-9

GATINEAU (PC) — Une femme battue court plus de risques si elle quitte le domicile conjugal au lieu de continuer à subir des agressions : mis au pied du mur, le conjoint perd le contrôle. Malgré ce danger, un nombre croissant de conjointes choisissent de briser l'étai qui les enserrant — l'auto-dépistage est passé de 44 à 58 % dans l'Outaouais — en se rendant dans un centre d'hébergement pour femmes battues.

C'est ce que révèle un rapport, rendu public vendredi, lors d'une conférence de presse tenue à la maison Unies-vers-femmes, de Gatineau, à laquelle assistaient également des employées du centre Mechtilde, de Hull, et de la maison Clair de l'Une, de Buckingham.

Ces trois centres, ainsi que le plus récent, la maison Vallée de la Gatineau, créée dans la région de Wakefield, peuvent héberger, au total, 45 femmes et enfants à la fois. C'est peu, surtout si l'on considère que malgré le fait que les maisons de l'Outaouais aient aidé 9197 femmes, en 1988-89, soit une victime sur trois, une femme sur quatre ne pourra pas être hébergée, à cause d'un manque de place.

«Mais ça ne veut pas dire qu'elle se retrouvera à la rue», a souligné la porte-parole du groupe, Johanne Despatie. L'équipe de femmes demande à d'autres maisons de lui venir en aide ou communique avec SOS Violence conjugale, qui évite aux femmes de nombreuses démarches fastidieuses.

Appui sans conditions

Au Québec, une femme sur huit est violentée par son conjoint, d'après des statistiques récentes, ce qui représente entre 25 000 et 30 000 femmes dans l'Outaouais. [...]

donna de nombreux enfants. Cendrillon n'était qu'une pauvre domestique jusqu'à ce qu'un beau prince la remarque et la transforme en princesse enviée de tout le royaume. Les Sept Nains étaient bien fiers d'accueillir une charmante jeune fille qui mette de l'ordre dans leur maison et prépare de bons petits plats pendant qu'ils travaillaient à la mine. Mais une méchante sorcière empoisonne la belle Blanche-Neige; elle dut son salut au doux baiser aimant d'un beau prince.

Pendant longtemps, on a appris aux filles à se réaliser en trouvant un mari. Nul besoin pour elles d'embrasser une carrière qui développerait leurs aptitudes et leur permettrait de gagner décemment leur vie. Ça c'était l'affaire des gars; on les consacrait pourvoyeurs et protecteurs de la famille.

Les filles devaient développer les qualifications nécessaires pour dénicher un bon parti et le garder. Ce qui signifiait être attrayante, intelligente mais humble, savoir cuisiner, tenir une maison et recevoir, faire mousser la carrière du mari et être une bonne mère. Une femme qui savait démontrer toutes ces qualités pouvait espérer trouver l'homme qui lui donnerait en échange la sécurité, la protection, une place dans la société, une raison de vivre et même un nom.

C'est ce que Marie-Soleil a appris. Alors elle donne, donne tout ce qu'elle peut, tout ce qu'elle a appris qu'une femme peut donner en échange de l'amour d'un homme.

Marie-Soleil à son mari : Je me suis toujours bien occupée de toi et je donnais tout à mes enfants. J'étais toujours là pour te consoler, cacher tes défauts, mentir pour toi. J'étais là pour te faire à manger, laver ton linge, faire le ménage. Je t'ai toujours été fidèle.

Marie-Soleil fait tout ce qu'elle a appris pour plaire et être

aimée de son homme et pourtant ça ne fonctionne pas. Il ne reconnaît pas ce qu'elle fait pour lui, à quel point elle lui est nécessaire. Il lui refuse son amour, pire, il la bat, l'insulte, lui fait des menaces. Jusqu'au dernier moment elle essaiera de lui faire avouer qu'elle vaut quelque chose et qu'il peut l'aimer.

Marie-Soleil à son mari : Tu disais que je ne faisais rien mais tu avais toujours besoin de moi à ta maison, qu'est-ce qu'elle va devenir ta maison? Tu avais besoin de moi pour te couvrir, pour te consoler, pour mentir pour toi.

Marie-Soleil aura pendant dix-huit ans l'espoir qu'il reconnaisse sa valeur et qu'il l'aime. Ce n'est pas parce qu'elle avait perdu cet espoir qu'elle l'a quitté, mais par instinct de survie.

«Je n'avais pas le choix tu voulais me supprimer». C'est contre son gré qu'elle part; il ne lui a pas laissé le choix. Elle en ressent une immense tristesse, un vide. Elle a perdu le goût de vivre.

«Tu faisais partie de ma vie. Avec toi j'avais de l'espoir, là je n'en ai plus».

Comment comprendre ce paradoxe? Pour Marie-Soleil, son mari représente la vie parce qu'elle ne peut exister que par lui. Tant qu'il était là, même violent, elle pouvait toujours espérer qu'il lui donne l'amour et la valorisation qu'elle souhaitait. En se séparant de lui, elle a perdu ce mince espoir. Il ne lui reste que le vide.

«La réalité est un cauchemar. Mon enfer est devenu un calvaire que personne ne peut comprendre. Si les filles n'étaient pas là, je m'enlèverais la vie».

La délivrance aurait dû faire jaillir la vie et l'espoir. Pourquoi le vide, la perte du goût de vivre? Pourquoi Marie-Soleil a-t-elle troqué sa prison pour une autre prison, encore pire lui semble-t-il? Parce que 18 ans de violence laissent de nombreuses séquelles.

Marie-Soleil a pratiquement été séquestrée pendant 18 ans dans cette maison: le nid qui devait abriter son amour. Son mari l'a dévalorisée, bafouée, battue. Les peurs, la violence et les menaces qui remplissaient sa vie ont détruit son estime d'elle-même et son intégrité. Voilà pourquoi ce n'est que la survie pour elle et ses filles qui l'incite à partir. Elle ne se voit plus maintenant que comme un corps... sans âme. Elle n'est plus rien à ses propres yeux.

Marie-Soleil à son mari: Maintenant je ne peux plaire à personne car ma tristesse est trop profonde en moi, j'ai perdu le goût d'aimer et de vivre. Si mes filles n'étaient pas là, je m'enlèverais la vie car ma peine est toujours à recommencer. Je ne trouve plus la paix. Dans ce triste combat, j'ai l'espoir en des jours meilleurs. C'est dur de réaliser que la réalité me fait souffrir, mon enfer est devenu un calvaire que personne ne peut comprendre, même pas mes filles. Car moi je t'aimais malgré tout, malgré que je sentais ton mépris. Tes paroles blessantes me crevaient le coeur et me détruisaient peu à peu. Ta violence et tes menaces je n'en pouvais plus, mais tu faisais partie de ma vie et je te cachais. Quand je t'ai épousé, c'était pour toi, non pour tes biens, et ta haine envers moi m'a rendue malheureuse et m'a amenée à la décision de me libérer de toi. Je n'avais plus le choix car tu voulais à tout prix te débarrasser de moi. Tu ne voulais plus de moi, je suis partie avant qu'il ne soit trop tard. Tu

voulais me supprimer et je l'ai compris. Je suis partie contre ma volonté car je m'étais habituée à cette vie là.

Marie-Soleil: Cette année s'annonce assez dangereuse. Il va finir par me trouver, il va essayer de me supprimer encore. Peut-être qu'un jour je vais apparaître dans Allô Police. Pour moi, la paix est bien loin encore.

Comment trouver une solution efficace à la violence conjugale quand la société commence à peine à la réprouver et que la justice ne rend généralement pas de sentence propre à dissuader l'agresseur? Comment trouver une solution efficace à la violence conjugale quand la société souvent ridiculise les femmes violentées et leur offre peu de crédibilité? Comment trouver une solution efficace à la violence quand notre système de valeur crée encore des situations propices à la violence?

Comment pouvons-nous juger les femmes qui subissent la violence de leur conjoint et même le conjoint violent lui-même, quand nous acceptons un système économique qui défavorise souvent les femmes, quand nous véhiculons encore des valeurs stéréotypées qui encouragent les femmes à être soumises et les hommes à développer leur agressivité comme preuve de virilité?

Ne nous étonnons pas de voir des femmes endurer la violence dans un système de valeurs politiques, économiques et sociales qui accorde encore majoritairement le pouvoir aux hommes et maintient leur suprématie.

1.2.4 Entre l'acceptation et le refus : la résistance

La croyance très répandue selon laquelle «les femmes sont

Extraits

«Selon une étude d'un regroupement de maisons d'hébergement
65 % des batteurs de femmes ont des antécédents judiciaires»

Le Soleil

27 novembre 1991, page A-11

MONTRÉAL (PC) — Ni désœuvrés, ni pauvres hères emportés par la colère, la majorité des hommes qui battent leur femme cumulent au contraire un emploi et des antécédents judiciaires.

[...] Cette recherche est la première du genre depuis qu'en 1986 le ministère de la Justice a émis une politique indiquant que le droit criminel s'appliquait aux agressions commises par un conjoint sur sa compagne.

Le regroupement a limité son étude à deux districts, un en milieu urbain (Québec), et un autre de milieu rural (Kamouraska). L'auteur de l'étude et présidente du Regroupement, Mme Liliane Côté, a compilé 267 dossiers de violence conjugale survenus en 1988 dans ces districts et a mené 10 entrevues exhaustives avec des femmes battues.

Si Mme Côté ne prétend pas en tirer des conclusions pour l'ensemble du Québec, les résultats de sa recherche font valoir de nombreuses pistes de réflexion.

On y apprend ainsi que 90 % des accusés avaient entre 20 et 49 ans, que les deux tiers d'entre eux avaient un emploi, que 65 % comptaient des antécédents judiciaires dus à des problèmes autres que la violence conjugale (infraction contre la personne, la propriété ou conduite avec facultés affaiblies). Enfin, dans 40 % des cas, ils étaient sous l'influence de la drogue ou de l'alcool au moment de l'infraction.

Dans 81 % des cas, il y a eu arrestation de l'homme agresseur et on note que 66 % de ceux qui vont en cour plaident coupable. Mais seuls 25 % des hommes arrêtés subissent un procès et le quart de ceux-ci sont punis de peines de prison.

Par ailleurs, un seul critère compte quand vient le moment de décider d'une peine d'emprisonnement : la présence d'antécédents judiciaires. La gravité du geste posé n'est absolument pas considérée.

On apprend aussi que seulement 3 % des victimes font appel aux policiers dès la première agression.

L'étude se termine par un ensemble de recommandations qui seront présentées en février lors du Sommet de la justice organisé par le gouvernement québécois.

Le groupe souhaite notamment la mise sur pied de programmes continus de sensibilisation pour tous les gens appelés à traiter des dossiers de violence conjugale ; l'imposition de sentences proportionnelles à la gravité de l'infraction ; que la victime soit informée de la remise en liberté de son conjoint.

battues parce qu'elles ne savent pas se défendre», crée au sujet des femmes violentées, un mythe de passivité. La force brutale de l'adversaire, les préjugés et les jugements écrasent les femmes. Elles tentent de se défendre avec les moyens qu'elles possèdent. La douceur, la colère, les revendications, les menaces et même la violence sont différents outils utilisés par les femmes violentées pour tenter de mettre un terme à la violence de leur conjoint.

Marie-Soleil: Il me dit un soir: «On pourrait avoir de l'argent pour les deux, au Bien-Etre social, si on leur faisait croire qu'on est séparé». Je lui ai dit que je ferais pas semblant d'être séparée mais que j'allais vraiment demander le divorce. De plus en plus je lui faisais face. Il avait un doute que je ne le quitte vraiment. Il parlait dans mon dos. Il disait que quelqu'un m'enflait la tête... Il questionnait les filles quand elles n'étaient pas avec moi. Il a même arraché les cheveux de l'aînée en lui disant: «Si tu pars avec ta mère, je te tue».

Arlette: J'avais pas le tempérament pour endurer ça. S'il me disait quelque chose qui ne me plaisait pas, même en public, je lui répondais sur le même ton et sans gêne. Je m'étais jurée que j'endurerais pas ça, mais là, j'ai commencé à penser le raisonner et j'ai espéré le raisonner. J'essayais de discuter avec lui, j'essayais d'y faire comprendre qu'il abusait de mon corps. Au début, j'étais douce et compréhensive pour me rendre compte qu'au lieu de prendre du terrain, j'en perdais. Ma douceur lui donnait une chance d'en prendre plus. Je disais à mon mari: «Moi aussi je peux frapper sur toi mais je trouve que ça n'a pas de bon sens. Quand tu dors, il y a une maudite belle place dans ta face pour étamper un morceau de

bois de chauffage, pousse-moi pas à bout».

Marie- Soleil à son mari : Tu pensais me mettre dans la rue mais j'ai été plus fine que ça. Tu pensais m'enlever mes filles mais c'est moi qui en ai la garde. Tu disais que le monde ne me croirait pas et ils m'ont crue.

Extraits

«UNE FEMME BATTUE QUI A POIGNARDÉ SON MARI NE SERA PAS ACCUSÉE DE MEURTRE»

Le Soleil

29 juin 1991, page G-4

VANCOUVER (d'après PC) — Une femme de Vancouver, battue par son concubin durant plusieurs années, ne sera pas accusée du meurtre de celui-ci.

Mme Peggy Turato, âgée de 43 ans, avait poignardé à mort son conjoint de fait, Greg Bamendine, «Après avoir étudié toutes les preuves, nous avons décidé de ne pas porter d'accusations», a affirmé un porte-parole de la Couronne, M. Bob Wright. [...]

Dès sa jeunesse, Mme Turato a été témoin de scènes de violence. Son père alcoolique, battait sa mère lorsqu'il avait trop bu. À 16 ans, ses parents l'ont forcée à marier l'homme qui lui avait fait un enfant. Six ans plus tard, alors mère de deux enfants, elle quitte son mari parce que celui-ci la battait.

C'est à ce moment, à l'âge de 29 ans, qu'elle rencontre Greg Bamendine. Quatre ans plus tard, elle devient enceinte. Et c'est alors que la violence s'installe.

«Il était très possessif et jaloux», relate-t-elle.

Au cours des six années qui ont suivi, Bamendine a été condamné environ une douzaine de fois pour avoir agressé et menacé sa concubine et a même fait de la prison.

Mme Turato ne s'était jamais défendue au cours de ces agressions. Mais le 21 février, lorsque Bamendine est rentré à la maison après avoir bu toute la journée, elle savait qu'elle n'en pouvait plus.

«Je ne voulais pas le tuer. J'ai pris un couteau pour lui faire peur, pour le faire reculer», explique Mme Burato.

Bamendine est mort le jour suivant à l'Hôpital général de Vancouver. Il a été poignardé à sept reprises. La plupart des blessures étaient superficielles, mais un coup de couteau a traversé un poumon.

CHAPITRE 2

QUE SONT DEVENUES NOS TÉMOINS? LA NÉCESSITÉ D'AGIR

2.1 NOS TROIS TÉMOINS

Malgré tout, la résistance pour la survie conduit à l'action... finalement les femmes peuvent s'en sortir.

Arlette: Après dix ans de violence conjugale, Arlette demande et obtient le divorce. Par l'entremise de son avocat, elle reçoit de son mari une somme d'argent qu'elle estime avoir largement gagnée, et qui lui permet d'acquérir une petite maison. Depuis, elle y demeure seule et, de son propre aveu, s'en porte très bien. Elle n'a rien perdu de son goût d'apprendre et suit souvent des cours. Arlette défend farouchement son indépendance et c'est elle qui fait presque tout l'entretien de sa maison: plomberie, calfeutrage, peinture, etc. Malgré les revenus modestes de sa pension de vieillesse, dont elle s'accommode très bien, elle s'estime heureuse de pouvoir vivre comme elle l'entend.

Marie-Soleil: Malgré une estime et une confiance en soi lourdement hypothéquées par dix-huit années de violence extrême, Marie-Soleil affronte les coups et les menaces de toutes sortes et prend la fuite avec ces filles. Elle porte plainte et son mari est arrêté et emprisonné. Elle demeure maintenant dans un logement situé au centre d'un village du Bas du fleuve. À 37 ans, brisée par la violence, elle ne peut travailler et vit des

prestations d'aide sociale. Les longues années de violence qu'elle a subies, ont laissé de profondes cicatrices et chaque jour est pour elle un nouveau défi. Cependant elle y fait face, puisant sa force à même la source qui l'a poussée à fuir malgré les menaces de mort, c'est-à-dire ses propres ressources intérieures.

Mon passé me suit partout
J'ai peur du présent et de l'avenir
Tout me remonte dans les idées
Mes jours malheureux ne s'effacent pas
Je fais toujours des cauchemars la nuit
Je revois l'homme qui m'a brisée, moi et ma vie
Comment faire face à la réalité
J'ai besoin de me sentir revivre à nouveau
Et d'effacer mon passé, qui a été pour moi
Souffrance, regret, remords
Comment retrouver ma tranquillité maintenant
Après un tel cauchemar
Mon Dieu aide-moi à l'oublier, lui
J'ai peur de sortir d'ici et je crains tout
Je ne crois plus à la liberté
J'ai peur quand il va sortir de prison
Je crains le pire, qu'il ne revienne ici
J'ai peur de voir du sang couler
J'ai peur qu'il fasse du mal aux enfants
Je sais qu'il ne connaît pas le pardon
Mais la vengeance «oui»
Moi je souffre l'enfer
Ma vie est incertaine
Combien de temps encore
Je dois supporter cela
Je ne dois plus penser à lui
Et penser à moi et mes filles seulement
Mais comme toujours je souffre pour lui
Je me sens coupable de ce que je lui fais
Je suis malheureuse de le savoir malheureux là-bas.

Marie-Soleil 1990

Marie-Soleil vit intensément chacune de ses journées sans violence. Le soutien que lui apportent sa famille et le milieu, l'aide à aller de l'avant malgré les difficultés et la dépression qui l'atteignent encore parfois.

C'est à elle et à toutes les femmes vivant un pareil cauchemar que s'adresse principalement ce livre, afin qu'elles puissent se soustraire à la violence sans sombrer dans un désespoir pire encore.

Évelyne: Après dis-huit ans de violence psychologique de la part de son conjoint, Évelyne divorce¹. Elle ne sait pas, à ce moment, qu'elle est victime de violence conjugale et ne connaît pas les ressources qui pourraient la soutenir dans ses démarches. Quelques années avant de demander le divorce, elle défie son mari et suit un cours de rattrapage pouvant lui permettre de réintégrer le genre d'emploi qu'elle occupait avant son mariage. Elle trouve ensuite un poste qui lui permet de vivre aisément, avec sa fille. Puis elle divorce malgré la désapprobation de sa famille et celle de son conjoint.

Deux ans plus tard, elle emménage avec un homme qui, lui aussi la violente. Cependant, cette fois, elle passe immédiatement à l'action et demande le secours des policiers. Elle porte plainte et le fait arrêter. Grâce à une amie qui travaille dans un centre de femmes, elle connaît maintenant mieux la dynamique de la violence et les ressources disponibles. Elle demande l'aide d'une maison d'hébergement et y demeure pendant trois semaines. Craignant les représailles de son ex-conjoint, elle quitte la grande ville pour un petit village du Bas-Saint-Laurent afin de mettre le plus de distance possible entre elle et lui. Ayant quitté son emploi et ne réussissant pas à trouver de l'embauche, elle doit vivre de prestations d'assurance chômage. Elle profite de ce temps pour rebâtir sa confiance en elle. Elle fréquente le centre de femmes où son amie travaille et, pendant quelques mois, participe à une thérapie avec un psy-

Extrait

**«MANIFESTATION D'UN GROUPE DE FEMMES AU PALAIS
DE JUSTICE»**

Le Soleil

3 novembre 1990, pages A 1-2

Par Normand Provencher

Les activités du palais de justice de Québec ont été temporairement perturbées, hier avant-midi, par un groupe de femmes venues dénoncer à grands cris, banderoles à l'appui, le laxisme judiciaire à l'égard de la violence conjugale. La quarantaine de manifestantes ont cependant été rapidement expulsées, non sans avoir semé le brouhaha dans l'auguste enceinte.

Une porte-parole de la Maison des femmes de Québec, Sylvie Dolbec, a indiqué que ce coup d'éclat, impliquant majoritairement des employées de maisons d'hébergement pour femmes violentées, se voulait un message clair à l'intention du ministère de la Justice pour qu'il cesse de banaliser la violence conjugale et punisse davantage les hommes coupables de pareil délit.

«Le système judiciaire devra traiter la violence conjugale avec la même sévérité que tout autre crime similaire entre étrangers, a précisé Mme Dolbec. Actuellement, on assiste à un traitement discriminatoire et à des sentences dérisoires. L'homme devra recevoir le message que ce délit est un crime que notre société ne tolère pas et que, par conséquent, il doit subir le traitement légal qui s'impose.»

Selon Mme Dolbec, les thérapies pour hommes agresseurs, qui remplacent actuellement les peines d'emprisonnement, ne constituent en rien un remède à ce mal grandissant, illustration sans équivoque de l'hégémonie du pouvoir masculin. «Nous accueillons de plus en plus de femmes à nouveau victimes de violence, dont le conjoint avait suivi une thérapie il y a deux ans», a-t-elle d'ailleurs précisé. [...]

chologue.

Évelyne a, depuis, repris beaucoup de confiance en elle. Elle a maintenant un cercle d'amies dans sa nouvelle région et est, selon elle, plus circonspecte dans le choix de ses relations. Elle dit: «Je veux encore aimer et être aimée d'un homme mais non être possédée».

2.2 IL FAUT AGIR

Depuis quelques années, grâce aux actions des femmes qui dénoncent la violence conjugale, le gouvernement et les institutions ont adopté certaines mesures et des lois pour contrer le phénomène. Les femmes violentées bénéficient maintenant de maisons d'hébergement pour les protéger et de différents services communautaires et institutionnels qui leur offrent le support nécessaire dans leurs démarches d'autonomie. Résultat? De plus en plus de femmes font appel aux services d'aide et l'offre ne suffit plus à la demande.

2.2.1 Actions concrètes pour les femmes violentées

Plusieurs actions doivent être mises simultanément en oeuvre pour contrer la violence conjugale. Certaines de ces actions produisent un effet à court terme pour répondre aux urgences et d'autres proposent une action à plus long terme qui doit servir à éliminer définitivement cette plaie de notre société.

Différents services existent mais aucun de ces services ne peut intervenir si le problème est tenu secret. Donc une des premières clefs pour libérer les femmes de cet enfer consiste à «**briser le silence**». Révéler au grand jour le secret si bien gardé, prive le conjoint violent d'un précieux outil de contrôle. Briser le silence, voilà un des pouvoirs que possèdent les victimes pour

contrer la violence du conjoint. Ensuite les victimes de violence conjugale pourront utiliser les différents services qui les aideront et les supporteront dans leurs démarches pour briser le cercle de la violence.

Connaître les moyens pour contrer la violence conjugale et s'en servir sont des outils qui renforcent le pouvoir d'action des victimes face à ce fléau. Mais un pouvoir plus grand encore pour les femmes se dessine par la prévention. Oui, on peut prévenir la violence conjugale. Il faudra faire l'apprentissage de nouvelles valeurs égalitaires et prôner l'abandon des mentalités stéréotypées, bases des comportements violents et de victimes. L'agresseur crée la victime et non l'inverse. Mais l'éducation sexiste et l'héritage de valeurs patriarcales font que plusieurs femmes développeront des attitudes propices à la victimisation.

Nous avons donc ce pouvoir, nous les femmes, de dire non à la domination. Mais pour refuser la domination il faut savoir l'identifier. Il appartient d'abord aux femmes de ne plus répondre au complexe de Cendrillon. Fini le temps du Prince Charmant qui nous enlève et nous comble de bonheur. Fini le temps du don total de soi au service des besoins du conjoint. Les femmes sont des adultes et n'ont plus besoin d'un père ou d'un tuteur pour les guider et pour les protéger. L'amour n'est plus l'oubli de soi pour l'autre mais une relation égalitaire et respectueuse entre deux partenaires autonomes et indépendants.

2.2.2 Pour le conjoint violent

L'homme, comme la femme, est lui aussi un héritier des stéréotypes et des valeurs patriarcales avec lesquelles il doit composer. Certains hommes, selon le climat familial dans lequel ils ont grandi, selon le milieu dans lequel ils évoluent et selon l'assimilation qu'ils ont faite des principes sexistes, réagissent par la violence conjugale au stress, à certaines situations

difficiles ou à un manque de confiance en eux.

Mais une telle réaction est inacceptable. Il appartient à chaque être humain de se responsabiliser face aux gestes qu'il pose et de prendre les moyens pour changer les comportements qui peuvent blesser autrui, psychologiquement ou physiquement.

Bien que les institutions et les groupes communautaires reconnaissent le besoin urgent d'offrir des services d'aide aux hommes conjugalement violents, il appartient d'abord à ces hommes d'identifier leur problème et de faire les démarches nécessaires pour apprendre à gérer leur stress.

2.2.3 Actions individuelles et sociales

Réprouver ouvertement la violence conjugale et la dénoncer sont des actions qui soutiennent la volonté sociale d'éliminer ce phénomène inacceptable et qui ouvrent la porte à une nouvelle définition des rôles des partenaires dans le couple.

Mais réprouver et dénoncer ne signifie pas juger. Les hommes et les femmes aux prises avec un problème de violence conjugale n'ont nul besoin de jugements. Ils ont plutôt besoin d'un support social qui, tout en réprouvant certaines attitudes, offre l'aide nécessaire à l'adoption de nouveaux comportements ajustés aux valeurs humaines.

Mais comment ces hommes et ces femmes pourront-ils se redéfinir s'ils voient autour d'eux la perpétuation des attitudes et des valeurs qui sont à la base de leurs propres comportements?

Il importe de faire une réflexion approfondie sur le problème de la violence conjugale, sur les causes qui l'on

Extrait

«SELON LE PROCUREUR CHEF DE LA COURONNE LES FEMMES PRÉFÈRENT LA PAIX À UN MARI EN PRISON»

Le Soleil

7 novembre 1990, pages A 1-2

Par Richard Hénault

Les sentences sévères imposées par les tribunaux, en matière de violence conjugale comme ailleurs, n'ont pas nécessairement un effet dissuasif. Ce que les femmes victimes de tels actes veulent réellement, c'est que la violence cesse et non pas une peine en termes d'années d'incarcération.

C'est là la vision qu'a de la violence conjugale le procureur chef de la Couronne à Québec, Me René de la Sablonnière. En réponse à la manifestation d'un groupe de femmes au palais de justice, vendredi, il a bien voulu livrer en entrevue ce qu'il a décrit comme des «explications».

Sans le dire ouvertement, le procureur chef voulait aussi se porter à la défense de ses collègues qui donnent des signes d'exaspération face aux attaques dont ils font l'objet. Aussi mentionne-t-il d'entrée de jeu qu'à Québec, un comité de travail de cinq procureurs de la Couronne a spécialement été mis sur pied pour se pencher sur le phénomène de la violence conjugale.

Ces procureurs, dont la plupart sont des femmes elles-mêmes, participent bénévolement à d'autres comités et à de multiples colloques. Inlassablement, elles donnent aussi des conférences pour expliquer le fonctionnement des tribunaux dans les causes de violence conjugale.

Comme les autres

Contrairement à ce que les manifestantes de vendredi affirmaient, le système judiciaire traite les dossiers de violence conjugale comme tout autre dossier de violence, soutient Me de la Sablonnière. Les procureurs de la Couronne, ajoute-t-il, suggèrent les sentences les plus justes possible, compte tenu de la gravité de chaque geste.

«Depuis 1986, quand on a décidé de traiter ces dossiers comme tout autre acte criminel, on enregistre de plus en plus de dénonciations, explique le procureur chef. C'est donc un indice que la politique porte fruit.»

Il est faux par ailleurs de prétendre que les thérapies sont considérées comme une solution de rechange aux peines de détention. «Nous ne favorisons pas la thérapie, de dire Me de la Sablonnière, mais nous ne la rejetons pas non plus ; chose certaine, c'est qu'il ne s'agit pas de faire un choix entre les deux!

Pas LA solution

Pour l'avocat, d'ailleurs, le système judiciaire ne constitue pas LA solution au phénomène de la violence. «Ça donne quoi, demante-t-il, d'isoler un individu durant un certain temps si on ne règle pas le problème à la base et qu'on ne lui fait pas réaliser que son geste est un crime?»

Aussi curieux que cela puisse paraître, en effet, plusieurs prévenus ne considèrent pas la violence qu'ils font subir à leur conjointe comme un crime. [...]

engendrée et sur les valeurs qui en ont perpétué les principes. Il importe aussi d'examiner nos propres comportements et valeurs afin de s'assurer que nous ne véhiculons plus de principes à coloration sexiste.

Les gouvernements, le ministère de la Justice, les groupes communautaires et les institutions travaillent à instaurer et à maintenir des programmes et des lois pour endiguer la violence conjugale, pour mettre en application les droits égaux des époux, pour éduquer la population à de nouvelles valeurs et pour venir en aide aux couples aux prises avec un problème de violence conjugale.

Mais si, dans notre quotidien et dans notre milieu de vie, nous continuons à véhiculer, ne serait-ce qu'en «farce», des principes et des attitudes sexistes, nous encourageons la perpétuation de la violence. Il appartient à chacun et à chacune d'y voir!

NOTE

1. La séparation ou le divorce ne sont pas toujours l'unique solution à la violence conjugale. Il existe des thérapies pour les hommes qui désirent mettre fin à leur comportement violent. Ces thérapies peuvent permettre à certains couples de reprendre la vie commune sans violence.

UN COLLOQUE SUR LA VIOLENCE CONJUGALE

«QUAND L'AMOUR FAIT MAL»

Journal de Québec

10 avril 1989, page 2

MONTRÉAL (PC) — Jeudi et vendredi, se tiendra, à Montréal, le tout premier colloque sur l'intervention auprès des conjoints violents. Sous le thème «Quand l'amour fait mal», l'événement est organisé par l'Association de santé publique du Québec et par Option, un groupe d'aide aux conjoints violents.

On tentera de savoir pourquoi la politique sur la violence conjugale, qui veut que «battre sa femme, c'est criminel», décrétée il y a trois ans, reste inefficace.

Cette politique devient même de moins en moins efficace. En 1988, 850 dossiers terminés ont été analysés. Seulement 10% de ces dossiers se sont terminés après procès par un jugement de culpabilité ou d'acquiescement. Il y en avait 13% en 1980.

Selon l'un des principaux conférenciers du colloque, le juge Henri-Rosaire Desbiens, de la Cour du Québec, la violence conjugale est avant tout un problème social que le seul système judiciaire est peu efficace à régler.

Aussi longtemps qu'on ne tiendra pas compte du fait que les crimes de violence conjugale relèvent d'une problématique particulière à cause des liens affectifs entre victime et assaillant, cette politique restera inefficace, assurent Jacques Broué et Clément Guèvremont, du groupe Option.

«La très grande majorité des dossiers de violence conjugale sont fermés avant jugement, parce que dans 50% des cas, le principal témoin ou victime refuse de comparaître et de témoigner contre son mari», disent les deux thérapeutes.

Selon le juge Desbiens, en portant plainte, la femme n'a pas voulu faire mettre son mari en prison. Elle a seulement cherché de l'aide pour régler son problème et continuer sa vie de couple.

Acte criminel

Selon un sondage, 52% des victimes ne dénoncent pas leur agresseur par crainte de représailles de sa part, et 39% d'entre elles veulent protéger leur conjoint.

Les policiers font un bien meilleur travail qu'auparavant. Ce sont eux qui portent plainte quand ils sont appelés sur les lieux de la violence et qui mettent l'agresseur en état d'arrestation dans les cas graves.

La violence conjugale est un acte criminel. Il ne faut pas l'oublier.

«Mais dans ce contexte particulier de relation affective entre la victime et l'assaillant, l'intervention judiciaire doit s'accompagner d'une intervention psycho-sociale, disent Jacques Broué et Clément Guèvremont. C'est avec cette aide que la victime pourra aller jusqu'au bout de sa démarche».

**DEUXIEME PARTIE : INTERROGER LE PASSÉ POUR
COMPRENDRE LE PRÉSENT ET MAÎTRISER L'AVENIR**

CHAPITRE 3

AUX SOURCES DE LA VIOLENCE CONJUGALE (par Nicole Thivierge)

3.1 SUR L'INFLUENCE DU PHÉNOMÈNE RELIGIEUX DANS L'INFÉRIORISATION DES FEMMES

La recherche du fondement des sentiments d'infériorité et de culpabilité que vivent les victimes québécoises de violence conjugale passe obligatoirement par l'étude des facteurs culturels qui ont façonné leur mentalité et celle de leur conjoint. On sait que l'Église catholique fut omniprésente dans la société québécoise jusque durant les années 1960 et que sa doctrine a fortement imprégné les esprits des hommes et des femmes.

Sur le plan de l'inégalité entre les hommes et les femmes, le discours de l'Église catholique a souffert d'une ambiguïté et d'une ambivalence assez remarquables, tout au long de son histoire. Pour bien comprendre tous les aspects de ce discours, rappelons qu'il accompagne la fondation de l'Église catholique, dans ce carrefour d'un monde gréco-romain influencé par la religion juive, un monde dominé par les hommes dont la mentalité peut sans aucun doute être qualifiée de «misogyne», c'est-à-dire hostile aux femmes.

Notre enquête nous conduit d'abord à un point précis du discours judéo-chrétien en train de s'élaborer, soit celui du récit de la création et de l'image infériorisante des femmes qu'il a véhiculée à travers les siècles. Il existe en réalité deux récits de la création dans la Genèse! L'un deux, le texte dit «sacerdotal»,

remonterait au VIe ou Ve siècle avant Jésus-Christ et n'établirait aucune différence entre les hommes et les femmes:

Dieu créa l'homme à son image, à l'image de Dieu, homme et femme il les créa [Gen.2,27] Le jour où Dieu créa Adam, il le fit à la ressemblance de Dieu. Homme et femme il les créa, il les bénit et leur donna le nom d'Homme, le jour où ils furent créés [Gen. 5,12].

On peut comprendre que le souci d'égalité dégage par ce récit n'ait pas été accepté par les Pères de l'Église qui vivaient dans un contexte socio-culturel différent. Ils choisirent un autre récit de la création, antérieur au premier, celui qui daterait du Xe ou IXe siècle avant Jésus-Christ. C'est la vision, dite «Yahviste», une vision qui serait enseignée pendant des siècles:

Alors Yahvé Dieu fit tomber un profond sommeil sur l'homme, qui s'endormit. Il prit une de ses côtes et referma la chair à sa place. Puis, de la côte qu'il avait tirée de l'homme Yahvé Dieu façonna une femme et l'amena à l'homme. Alors celui-ci s'écria: [...] c'est l'os de mes os, et la chair de ma chair! Celle-ci sera appelée femme, car elle fut tirée de l'homme. [Gen.2,21-25]

Suivant cette version, la femme est tirée de l'homme ... et est destinée à l'homme. Il devient aisé, par la suite, de produire une définition durable de la femme qui en fait un être inférieur de droit naturel et de droit divin, et qui lui assigne une fonction sociale dépendante. Tout au long de l'histoire, l'interprétation du récit de la création a modelé une image d'infériorisation et de subordination de la femme¹.

Certains exégètes contemporains soutiennent qu'on a tort d'accorder tant d'importance à ces textes anciens, aux récits bibliques notamment, qui se voulaient des textes poétiques avant d'être des ouvrages historiques. Pourtant, ils ont servi à façonner nos esprits, jusque dans nos écoles québécoises des années 1950! Qui a oublié ce qu'on nous racontait à l'heure du catéchisme, dans cette période de notre tendre enfance? D'autres

Extraits

«FEMMES BATTUES : LES ÉVÊQUES ADMETTENT LES ERREURS DE L'ÉGLISE»

Le Soleil

21 novembre 1989, page A-8

MONTRÉAL (PC) — L'Église catholique a souvent encouragé la violence conjugale pour préserver l'institution du mariage, révèle un nouveau document de l'Assemblée québécoise des évêques.

Le rapport de 60 pages, intitulé Héritage de la violence, qui circule actuellement dans les presbytères de la province, mentionne que l'Église a souvent demandé aux femmes de faire preuve «d'un pardon inconditionnel et illimité». [...]

Plusieurs femmes battues hésitent à demander de l'aide de crainte que leur mariage se solde par un divorce et qu'elles ne soient coupées de l'Église, mentionne le document.

Le rapport encourage les paroisses à mettre en contact les femmes battues et leurs agresseurs avec des organismes pouvant leur venir en aide, même ceux dont les opinions sur l'avortement et la planification des naissances vont à l'encontre de la doctrine religieuse.

Le document suggère également que l'Église pourrait contribuer à la violence familiale en excluant les femmes des fonctions ecclésiastiques telles que la prêtrise.

Extrait

«VIOLENCE CONJUGALE MGR GILLES OUELLET SE PRONONCE»

L'Écho-dimanche

21 juillet 1991, page 12

Par Magalie Ross

«La violence faite aux femmes est un problème social et national et non plus seulement des «querelles de familles» comme certains ont bien voulu le croire pendant longtemps», affirme Mgr Gilles Ouellet.

Rejoint en début de semaine, Mgr Ouellet s'est dit réjoui que le gouvernement fédéral ait annoncé, le 13 mai dernier, son intention de former un comité spécial pour enquêter sur le problème de la violence faite aux femmes.

«J'endosse pleinement la position de la Conférence des évêques catholiques du Canada dans le dossier. La situation est grave. Dans certaines parties du diocèse, il y a jusqu'à 7 % de femmes victimes de violence conjugale. C'est intolérable!», dit-il.

Mgr Ouellet souligne par ailleurs que la violence conjugale a des répercussions aussi importantes sur la victime que sur les enfants qui sont témoins des agressions. «Le problème est social et national, il est temps de laisser nos oeillères et de le régler», lance l'évêque.

Il ajoute que les réconciliations prématurées entre époux ne font que colmater le problème. La fissure est plus importante après la colère suivante.

«Dans un cas de violence conjugale, une réconciliation doit se faire en toute justice, après que le mari ait réglé son problème de violence pas avant. On doit corriger le problème de violence et non le plâtrer», soutient Mgr Ouellet. [...]

affirment que les chrétiens et les chrétiennes doivent plutôt se référer à l'héritage laissé par le Nouveau Testament, avec le message égalitaire de Jésus. Ainsi, dans l'ouvrage **La violence en héritage...**, publié par le comité des affaires sociales de l'Assemblée des évêques du Québec, en 1989, l'Église québécoise tente de se démarquer des éléments les plus contestables du discours traditionnel².

D'abord, on y explique le contexte misogyne de l'époque pré-chrétienne, où les femmes sont la propriété de leur mari, traitées comme des mineures, que ce soit sous la tutelle de leur père, de leur frère ou de leur époux. Elles n'acquièrent un statut civil que par leurs fonctions sexuelles, en tant qu'épouses et mères. Elles sont écartées des études et ne peuvent témoigner en justice ou accéder à quelque statut que se soit dans l'institution religieuse. Sans aucune autonomie, les femmes sont objets de convoitise et de mépris; leur lot est souvent l'abandon, la terreur et la violence, la mutilation et même la mort.

Selon les auteurs de la **Violence en héritage...**, l'Église catholique naissante aurait contribué à l'émancipation des femmes, comme le montre le discours égalitaire de Jésus dans les Évangiles. En établissant les bases du mariage chrétien, le Christ aurait rendu «l'épouse l'égale de l'homme» et enseignerait que «pas plus que la femme, le mari ne peut répudier sa femme (Mc 10,11)». Il aurait aussi tenté d'imposer une justice égale pour les hommes et les femmes quand il a pris la défense de «l'adultère accusée seule, sans son partenaire» (Jn 8,1-11)³. En fait, quand Jésus prend la part des opprimés, des groupes sociaux sans défense, il protège aussi les femmes.

Sans doute, les interprètes et les propagateurs du message de Jésus n'en ont-ils retenu que ce qui convenait à leur époque. Quand on écoute saint Paul, presque un contemporain de Jésus, on saisit mal, en effet, le message égalitaire quand il se sert du récit «yawhiste» pour rabaisser les femmes:

L'homme lui, ne doit pas se couvrir la tête, parce qu'il est l'image et le reflet de Dieu; quant à la femme, elle est le reflet de l'homme. Ce n'est pas l'homme en effet qui a été tiré de la femme, mais la femme de l'homme, et ce n'est pas l'homme, bien sûr, qui a été créé pour la femme, mais la femme pour l'homme. [I, Cor. II, 7-8].

N'oublions pas que c'est ce même saint Paul qui dit aux femmes: *taceat mulier in ecclesia!* [femme, tais-toi dans l'église]

On voit que les Pères fondateurs de l'Église seront «tributaires des stéréotypes sexuels» de leur temps. Saint Augustin tente de s'expliquer plus élégamment que saint Paul en voulant différencier l'homme (être humain) et l'homme (mâle):

Chez tout être humain (homo) il faut distinguer deux aspects, son âme spirituelle et asexuée qui détermine l'homo intérieur, et son corps sexué qui détermine l'homo extérieur, Or chez l'individu de sexe masculin (vir) il n'y a pas de vraie dualité entre ces deux éléments; aussi est-il exemplaire. Par contre, chez la femme, son corps par son sexe ne reflète pas son âme; il y a en elle une dualité qui la rend inférieure⁴.

Identifié à sa sexualité, le corps de la femme ne peut donc être d'essence humaine, seule son âme peut lui donner cette dignité, contrairement à l'homme, qui mérite la dignité humaine de plein droit. Les choses ne s'améliorent pas dans les siècles ultérieurs; au contraire, le discours infériorisant est codifié. Dans son **Décret**, qui constituera pour longtemps la source du droit canonique, Gratien refuse toujours à la femme, le droit d'être créée à l'image de Dieu:

Cette image de Dieu est dans l'homme, créé unique, source de tous les humains, ayant reçu de Dieu le pouvoir de gouverner comme son remplaçant, parce qu'il est l'image d'un Dieu unique. C'est pour cela que la femme n'a pas été faite à l'image de Dieu [Décret de Gratien, question 5 de la Cause 33].

Moins catégorique, et essayant tout de même de composer avec le message du Christ, Thomas d'Aquin affirme, un siècle plus tard, que l'homme et la femme sont à l'image de Dieu dans leur partie essentielle: dans leur âme. Mais il ajoute du même souffle que les progrès de la science de l'époque l'autoriseraient à affirmer que la femme possède une nature défectueuse, sa naissance (contrairement à celle d'un homme) proviendrait d'une déficience de la force active ou d'une indisposition passagère du père. Différente, défectueuse de par sa naissance, mais aussi parce qu'elle est mère. En effet, dans le processus de reproduction biologique, le père «est principe actif, tandis que la mère est principe passif». La passivité étant vue ici comme moins parfaite et pour cette raison, le «père doit être aimé davantage» [Som. théol. IIa, q. 26, a. 10].

Certains argumenteront qu'on aurait tort de reprocher aux anciens une méconnaissance de la science biologique, mais comme cette affirmation est prononcée par un grand maître de la théologie et de la doctrine catholique, son influence transcende le temps, jusqu'au XXe siècle! Ainsi, en 1954, le père jésuite Marie-Joseph d'Anjou se sert de ce vieux principe de passivité biologique de la femme pour lui inculquer une leçon de «docilité particulière envers la nature et envers Dieu» :

Le père donne, la mère reçoit; et pendant neuf mois, elle demeure le lieu d'un phénomène qui s'opère en elle mystérieusement. À cette passivité maternelle, la femme est préparée par la régularité avec laquelle, depuis la puberté, elle subit les manifestations de son sexe⁵.

Mais qu'à cela ne tienne, la révolution culturelle et sociale des années 1960 et 1970 allait faire avancer le débat. Surtout si on considère l'action efficace du mouvement féministe pour revaloriser le rôle et la condition des femmes. L'Église catholique ne pouvait que suivre le mouvement dans la reconnaissance de l'égalité entre les hommes et les femmes. Par exemple, dans sa réflexion «Mulieris dignitatem», Jean-Paul II,

refait une nouvelle lecture des textes anciens pour affirmer l'égalité des hommes et des femmes «dans la même dignité et pour la même destinée».

Dans la réflexion pastorale des évêques du Québec, on admet avoir été influencé par une vision «tronquée», pétrie de stéréotypes sexuels; avoir perdu de vue «qu'hommes et femmes ont une «radicale parité» comme être humains». On reconnaît aussi que des membres de l'Église présentent encore le modèle féminin de Marie comme un «modèle de soumission et d'écoute» que certains d'entre eux continuent de se référer à un concept de nature féminine qui va contre les progrès de la science. On admet également que lorsque le discours ecclésial prône à tout prix «le maintien de l'union conjugale «pour le meilleur et pour le pire», en incitant les femmes au pardon sans limite», on les sacrifie pour maintenir un lien qui ne signifie «plus l'alliance du Christ et de son Église qui fonde la pérennité du mariage⁶».

Voilà une ouverture qui ne peut que conforter les victimes de violence conjugale: elles ne seraient plus sacrifiées au nom de cet idéal de soumission des femmes et du maintien à tout prix du mariage chrétien. En effet, tout récemment, les évêques du Canada reviennent à la charge, se font plus précis et plus concret dans leur **Déclaration sur la violence faite aux femmes**, intitulée «Vivre sans peur», de juin 1991⁷. Après avoir approuvé la formation du comité parlementaire chargé d'enquêter sur le problème, ils déclarent que la violence faite aux femmes est un péché, un crime et un problème social sérieux. Ne se contentant pas d'exprimer leur inquiétude devant des statistiques de plus en plus alarmantes, ils veulent proposer des avenues d'actions concrètes pour la communauté catholique soucieuse de contribuer au règlement du problème.

On propose des approches pastorales comme l'information adéquate pour les intervenants et intervenantes

«dans le ministère», pour éviter des actions néfastes parce que mal éclairées. On spécifie de plus que dorénavant, dans les cas de violence conjugale, la sécurité de la victime sera le critère à privilégier, même si cela doit conduire à une rupture du couple. Enfin, on conseille «d'éviter les interprétations des Saintes Écritures qui viseraient à justifier la domination des hommes sur les femmes». On recommande aussi de prendre les femmes au sérieux quand elles se confient sur leur expérience de violence conjugale, de tenter de les aider en les dirigeant vers les ressources adéquates et de favoriser les discussions sur le problème dans les paroisses⁸.

On a vu que les idées traditionnelles sont tenaces et que les mentalités sont longues à changer. Certes, les évêques canadiens ont démontré récemment qu'ils regrettaient les injustices passées envers les femmes, injustices qui ont conduit à la fabrication de ce lourd héritage de domination masculine, un des facteurs justificatifs de la violence envers les femmes et les enfants. Ils affirment maintenant:

Une société saine et créative ne peut tolérer aucune forme de violence. Il est particulièrement odieux et dangereux de justifier cette violence en s'appuyant sur le principe erroné et perfide que les hommes ont le droit de dominer les femmes⁹.

Il semble que l'Église catholique, bien que son influence sur la société soit très affaiblie, mette enfin l'épaule à la roue pour régler le problème de façon concrète et, de plus, qu'elle n'hésite pas à affirmer bien haut l'égalité des hommes et des femmes.

3.2 L'HÉRITAGE PATRIARCAL, LES LUTTES FÉMINISTES POUR L'ÉGALITÉ ET CONTRE LA VIOLENCE CONJUGALE

3.2.1 La violence institutionnalisée

Comme l'expliquent les auteures de **La violence faite aux femmes en milieu conjugal...**¹⁰, le phénomène des femmes battues prend racine dans l'histoire, où le principe de la souveraineté du mari est ancré dans les mentalités. Dans la plupart des sociétés antiques, le fait de battre sa femme allait de soi. Puis, au Moyen-Age, l'encouragement des religions islamique, juive et chrétienne à domestiquer, enfermer et inférioriser les femmes ne pouvait qu'empirer la situation. Si la Révolution française promettait beaucoup de liberté et d'égalité aux citoyens, cela ne prendra que quelques années à Napoléon pour institutionnaliser l'infériorité des femmes dans le Code civil, surtout les femmes mariées dont le statut de mineures et d'irresponsables ressemblait fort à celui des enfants. Et c'est ce code Napoléon, à peine adapté, qui fut implanté au Québec en 1866 !

D'autre part, pour le reste du Canada, la loi de Grande Bretagne, accordait au mari un pouvoir de domination sur son épouse, lui permettant de la battre «sans cruauté». C'est cette loi britannique qui sera implantée au Canada au XIXe siècle. Par exemple, en 1844, on trouve une décision de la cour ontarienne qui fut longtemps conservée comme modèle des rapports familiaux. En voici le résumé:

Il est du devoir de l'épouse de se conformer aux goûts et aux habitudes de son époux, de lui sacrifier son confort, de se plier à ses caprices et de se soumettre à ses ordres. Et si le mari est violent, il est du devoir de la femme de tenter de modifier son comportement¹¹.

En fait, les Canadiennes qui demandaient le divorce après avoir été battues plusieurs fois étaient blâmées de n'avoir pas quitté la maison à la première occasion; on alléguait qu'en restant, elles encourageaient leur mari à continuer. Mais si, dans d'autres circonstances, une femme quittait la maison après avoir été battue une ou deux fois, on lui reprochait d'avoir manqué de patience envers son époux. Dans les causes d'assauts et même de meurtres conjugaux, les jugements suggéraient que les femmes s'étaient rendues responsables de leur sort, qu'elles auraient incité leur époux à agir ainsi¹².

Tout au long du XXe siècle, jusqu'au milieu des années 1970, la justice a tendance à considérer les agressions conjugales, comme des «chicanes de famille», des actes qui relèvent du domaine du privé. Bien que cette violence relève du Code criminel, quand il y a coups et blessures, la police hésite à intervenir et la justice demeure réticente à juger et à condamner le mari. De leur côté, les femmes violentées, le plus souvent honteuses parce que croyant déroger au modèle parfait, n'osent pas se plaindre car elles craignent la vengeance probable du mari. Ne sachant vers où se tourner et n'espérant aucun support de la famille, des amis ou de la police, à cause des mentalités archaïques qui prédominent, elles se renferment dans l'ombre du silence et de la peur. La plupart du temps dépendantes de leur mari financièrement, elles ne peuvent envisager de le quitter avec les enfants. Pas étonnant qu'au début des années 1970, le phénomène de la violence conjugale demeure dissimulé et qu'il faille le mouvement féministe pour briser l'infamant silence de la peur.

3.2.2 Féminisme et lutte pour les droits juridiques et politiques

Le mouvement féministe est un mouvement social qui origine au XIXe siècle. Au fur et à mesure de son développement, il prend plusieurs formes mais il cherche

toujours à défendre les droits des femmes, qu'ils soient juridiques, politiques ou socio-économiques. Les groupes féministes de la première moitié du XXe siècle, (un féminisme qualifié souvent de bourgeois, social, réformiste ou même maternel) luttent surtout pour le suffrage féminin: les femmes acquérant le droit de vote au fédéral en 1919 et de 1916 à 1922 dans les provinces, sauf au Québec, où elles devront attendre 1940 !

Les féministes canadiennes et québécoises luttent aussi pour l'accès aux études supérieures pour leurs filles et pour l'accès à la pratique des professions libérales qui restent longtemps le domaine réservé des hommes. Par exemple, ce n'est qu'en 1956 que les Québécoises pourront pratiquer le notariat! Les groupes féministes vont aussi se battre pour améliorer la condition juridique de la femme mariée, forçant la création de la Commission Dorion qui recommandera en 1933 que la femme mariée puisse enfin contrôler ses propres revenus, permettant ainsi à la travailleuse de gérer et de dépenser elle-même son salaire. Les femmes désiraient aussi l'abolition du «double standard», où pour obtenir une séparation, une femme devait prouver que son mari hébergeait sa concubine dans le domicile conjugal! Cela prendra vingt ans, en 1954, pour que les femmes obtiennent justice sur ce point.

Mais c'est en 1964, avec la loi 16, que le retard est rattrapé en matière de condition juridique des femmes mariées. Sous la pression d'organisations féminines qui connaissent alors un renouveau, la ministre libérale québécoise Claire Kirkland-Casgrain réussit à faire modifier le Code civil si réfractaire à l'émancipation juridique de la femme mariée, lui accordant enfin pleine capacité juridique.

Pendant ce temps, sans doute inspirées par le Rapport Kennedy sur la condition des Américaines, des groupes de femmes demandent au gouvernement d'instituer une enquête à

travers le Canada. Elles devront attendre deux ans mais la Commission d'enquête Bird, mise sur pied en 1967, fait un travail sérieux et ses recommandations bouleversent le pays en 1970. En voici le principe général:

que soit établie dans les faits et dans les institutions l'égalité la plus complète entre les hommes et les femmes, dans le travail, dans l'éducation, entre les conjoints¹³.

Même si le rapport Bird ne parle pas spécifiquement de violence conjugale, ses recommandations donneront plus de liberté et d'égalité financière et juridique aux femmes, contribuant à les libérer de cette insécurité qui les contraint au silence. Vrai «best seller», le rapport sert de guide au mouvement féministe. Ainsi des groupes de femmes, plus traditionnels comme la Fédération des Femmes du Québec (F.F.Q.), les Cercles de fermières et l'Association féminine d'éducation et d'action sociale (A.F.E.A.S.) ou plus radicaux comme le Front de libération des femmes du Québec (F.L.F.), mettent désormais en cause un système dit «patriarcal» ayant perpétué la situation d'oppression vécue par les femmes.

3.2.3 Féminisme et violence conjugale

Durant les années 1970, l'approche féministe veut également faire éclater la barrière du silence qui handicape les femmes battues et porter le problème de la violence conjugale au grand jour. On cherche en effet à briser les vieux mythes qui veulent que les femmes aiment se faire battre comme preuve d'amour, qui veulent qu'elles l'aient mérité par leur comportement agressif. On tente de disqualifier les explications dites scientifiques qui mettent la faute sur le stress, l'alcool, l'aliénation ou le déséquilibre familial. Pour les féministes, aucune raison unique ne peut expliquer la violence envers les femmes et il serait dangereux d'ignorer l'histoire des

conditionnements et leur impact sur les générations futures. Il serait aussi dangereux d'oublier cet acharnement à combattre l'éclatement de la famille à tout prix, qui a conduit des politiciens, des juges, et des policiers à tolérer si longtemps la violence familiale et à la considérer comme un droit du mari.

En 1981, les politiciens canadiens forment un comité parlementaire pour étudier le phénomène de la violence conjugale... L'espoir est permis... Les politiciens semblent avoir compris! Mais en mai 1982, quand le rapport du comité est présenté à la Chambre des Communes et qu'on annonce qu'une femme sur dix est battue au Canada, c'est l'éclat de rire général dans la Chambre. On imagine le tollé qui s'élève alors des groupes d'intervention féministe et d'une opinion publique indignée.

La situation est pourtant assez dramatique et l'appareil judiciaire aide peu. Moins de 1% des maris violents appréhendés sont inculpés. On dit qu'un mari qui agresse sexuellement sa femme n'est pas considéré coupable d'une d'infraction, un peu comme si sa femme lui appartenait. C'est pourquoi le Conseil consultatif canadien sur la situation de la femme recommande qu'on abolisse l'immunité de poursuite accordée à l'époux accusé du viol de sa conjointe. Ce qui sera fait en 1983 avec la réforme du code criminel canadien qui prévoit, à la loi C-127, qu'un conjoint peut désormais être accusé et tenu coupable d'agression sexuelle envers son épouse¹⁴.

Les associations féministes ne se contentent pas seulement de sensibilisation et de pressions sur la politique et sur le droit. Avec d'autres groupes de femmes, elles travaillent auprès des victimes de violence pour pallier la lenteur des réformes. Elles ouvrent des refuges, des centres d'hébergement et de transition, pour soutenir les femmes qui fuient le foyer violent avec leurs enfants et pour les conseiller dans les démarches d'autonomie qu'elles doivent entreprendre. Ces

premières maisons de transition voient le jour en 1972 en Colombie Britannique et en Alberta. Les autres provinces suivent et on ouvre une première maison à Montréal au milieu des années 1970. En ce qui concerne le nombre de maisons d'hébergement et le montant des subventions accordées par le ministère de la Santé et des Services Sociaux, on constate un progrès réel entre 1977 et 1988 :

ANNÉE	1979-80	1982-1983	1987-88
Nombre de maisons	11	30	67
subventions	645,000\$	2,339,000\$	9,183,182\$

Source: **Une politique d'aide aux femmes violentées**. Québec, ministère de la Santé et des Services sociaux, 1987. p. 14.

Or, malgré cette augmentation des maisons et des montants des subventions, les besoins se révèlent de plus en plus grands, pressants...

La société québécoise de demain saura-t-elle résoudre le problème persistant de la violence conjugale? Peut-on ignorer l'insuffisance des centres de transition pour femmes violentées quand on fonde un projet de société pour le XXIème siècle? Peut-on assister sans frémir au désengagement de l'État dans les programmes sociaux, laissant à elles-mêmes les populations défavorisées ou en crise? Pour aider les femmes victimes de violences conjugales, devons-nous recourir aux seuls services charitables des communautés religieuses et des bourgeois philanthropes, comme au XIXe siècle? Aujourd'hui, les statistiques révèlent qu'une femme sur sept est violentée au

Canada. Presqu'à chaque jour, on est informé au sujet de cas de violence qui se règlent en cour par la libération de l'agresseur. Pessimiste cette conclusion? Que penser du «lobby» très efficace des marchands d'armes qui contraint le gouvernement à voter une loi sur les armes à feu moins sévère, permettant au premier venu d'acheter une arme semi-automatique.

NOTES

1. Cette analyse des textes de la création est traitée en détail dans l'ouvrage de J.-M. Aubert, **La femme : antiféminisme et christianisme**, Paris, Cerf-Desclée, 1975, 226 p.
2. Comité des affaires sociales de l'assemblée des évêques du Québec, **Violence en héritage? Réflexion pastorale sur la violence conjugale**, Montréal, 1989, 60 p.
3. Comité des affaires sociales de l'assemblée des évêques du Québec, **op. cit.**, p. 25.
4. Jean-Marie Aubert, **op. cit.**
5. «Préambule à une éducation féminine», **Collège et Famille** (décembre 1954) : 204 p.
6. Comité des affaires sociales de l'assemblée des évêques du Québec, **op. cit.**, pages 24, 31, 35.
7. Conseil permanent de la conférence des évêques catholiques du Canada, **Vivre sans peur: déclaration sur la violence faite aux femmes**, juin 1991, 6 p.
8. **Ibid.**
9. **Ibid.**

10. Canada, Secrétariat d'État, **La violence faite aux femmes en milieu conjugal: le produit d'une société sexiste**, par Micheline Carrier, Monique Michaud et Diane Grenier, Ottawa, Secrétariat d'État, 1982, 108 p.
11. Alison Prentice et al., **Canadian Women, a history**, Toronto, Harcourt Brace Jovanovich, 1988, 496 p. [Traduction par Nicole Thivierge].
12. Alison Prentice et al., *op. cit.*
13. Canada, ministre des Approvisionnement et Services, **Rapport de la Commission royale d'enquête sur la situation de la femme au Canada**, Ottawa, Approvisionnement et Services, 1970, 1971, 1973 et 1977, 540 p.
14. Selon un jugement rendu le 22 août 1991 par la Cour suprême du Canada, une personne accusée de viol pourra à l'avenir, dans certaines circonstances, invoquer le comportement sexuel passé de la victime pour assurer sa défense. Les juges ont donc décidé d'invalidier les dispositions du code criminel adoptées en 1983 et qui interdisaient l'interrogation d'une victime de viol sur son passé sexuel. D'autre part, depuis 1986, les actes de violence conjugale sont considérés comme des délits criminels comme les autres.

BIBLIOGRAPHIE du chapitre 3

ATCHESON, E. ERBERTS, Mary et Beth SYMES. **Femmes et action juridique**. En collaboration avec Jennifer Stoddart. Ottawa, Conseil consultatif canadien de la situation de la femme, 1984. 220 p.

COLLECTIF CLIO. **L'histoire des femmes au Québec depuis quatre siècles**. Montréal, Les Quinze, 1982. 521 p.

COLLECTIVE D'ACTION CONTRE LA VIOLENCE FAITE AUX FEMMES. **Ensemble on intervient**. Actes du colloque régional sur la violence conjugale. Carleton, 12 au 14 mai 1989. 101 p.

DALY, Mary. **Le deuxième sexe conteste**. Montréal, H.M.H., 1969. 213 p.

MACLEOD, Linda. **Pour de vraies amours... Prévenir la violence conjugale.** Ottawa, Conseil consultatif canadien sur la situation de la femme, 1987. 191 p.

QUÉBEC. Conseil du Statut de la femme. **La gazette des femmes.** Les numéros de 1980 à 1989.

QUÉBEC. Ministère de la Santé et des Services sociaux. **Une politique d'aide aux femmes violentées.** Québec, 1987. 52 p.

CHAPITRE 4

LA VIOLENCE CONJUGALE, UNE RÉALITÉ RÉGIONALE

Les différentes études sur la violence conjugale estiment que chaque année une canadienne sur dix est battue. Au Québec, on évalue à 300,000 le nombre de femmes battues de façon chronique par l'homme de leur vie, soit une femme de 15 ans et plus sur 8 (MSSS). Dans l'Est du Québec, 17,000 femmes sont victimes de violence chaque année. En 1987, 275 femmes ont été hébergées dans les 4 centres d'hébergement pour femmes victimes de violence du Bas-Saint-Laurent-Gaspésie (Rimouski, Matane, Ste-Anne-des-Monts, Pabos)¹.

Notre région n'est donc pas exempte de ce fléau; au contraire, il semblerait même qu'elle y soit davantage exposée. Selon des études menées par le Centre-femmes l'Aurore de Cabano et le Centre-femmes Catherine-Leblond de Trois-Pistoles, on estime à une femme sur sept dans le Témiscouata et à une femme sur huit dans les Basques le nombre de femmes violentées par leur conjoint. La dispersion sur un immense territoire et la pauvreté des femmes de la région accentuent leur dépendance et permet souvent à la violence d'atteindre son paroxysme.

Extraits

ÉDITORIAL
LA VIOLENCE : PARLE, PARLE, JASE, JASE...
Le Soleil
18 Août 1991, page A-10
Par Martine R. Corriveau

Ottawa annonce fièrement la création d'un groupe de travail de neuf personnes pour enquêter sur les violences faites aux femmes dans notre société. Bonne manière de différer toute action!

L'étude durera 15 mois et serait un pas important vers le règlement de ce que la ministre de la condition féminine à Ottawa, Mme Mary Collins, appelle un des problèmes troublants les plus étendus au pays.

Malgré l'éblouissante composition de ce comité, on nous permettra de douter des résultats de la démarche qui résulte de trois mois de consultations avec plus de 200 groupes de femmes à travers le pays.

Ultimement cela permettra d'accumuler une foule d'informations sur les violences physiques, psychologiques et sexuelles exercées contre les femmes, dans tous les domaines et partout : à la maison, au travail, dans la rue, dans les médias, chez le médecin ou le prêtre.

Les causes, incidences, liens et conséquences des diverses formes de violence seront ainsi analysés et en décembre 1992, à la veille des élections fédérales, un rapport sera soumis aux Communes. Les parlementaires pourront alors en dégager une «stratégie nationale de prévention» et des solutions aux problèmes posés par la situation de violence faite aux femmes [...]

En février, Ottawa annonçait l'allocation de 136 millions \$ au cours des quatre prochaines années, pour des initiatives de lutte contre la violence familiale. Violence familiale ou violence faite aux femmes, les deux sont reliées : on comprend difficilement comment on peut vouloir agir sur l'une plutôt que sur l'autre.

La violence familiale, soulignait au début de l'année le ministre Perrin Beatty de Santé et Bien-être Canada, résulte d'une tolérance sociale criminelle. L'observation vaut pour la situation faite aux femmes. Alors...

Depuis dix ans, le dossier de la violence familiale a été largement exploré. On sait les liens qui existent entre l'éducation, les conditions économiques et les habitudes culturelles d'un milieu, d'un groupe, d'une famille et le respect qu'on y a les uns des autres.

Les cibles d'interventions ont été identifiées et un important catalogue de recommandations existe déjà à Ottawa, sur les mesures concrètes et les orientations qu'il faudrait prendre pour corriger ce qui ne va pas dans les différents domaines concernés.

Le plus difficile semble être de passer aux actes, de mettre en place les mécanismes susceptibles de corriger le tableau et de modifier les comportements. Mais il faut pour cela plus que des discours et théories. Il faut une volonté d'agir concrètement.

Mais nos gouvernements préfèrent multiplier les études : cela donne l'illusion du mouvement et suffit à en rassurer plusieurs. Pendant ce temps, on en meurt.

4.1 LE DOUBLE ISOLEMENT

Les paysages champêtres de l'Est du Québec, les forêts regorgeant de lacs et de rivières limpides, les crans rocheux affrontant vents et marées, les magnifiques falaises surplombant la mer et les petits villages tout aussi charmants que colorés sont, sans aucun doute, des endroits de rêves pour accueillir nos amours romantiques. Seule au monde avec le prince charmant, dans ce décor enchanteur, pour construire notre nid d'amour, quoi de plus merveilleux. Mais lorsque la promesse de ne jamais se quitter et de s'appartenir pour la vie bascule dans la dépendance, la possession et la jalousie, quand la passion se métamorphose en violence, quel piège nous guette alors!

La femme qui subit la violence dans son foyer est, par définition, isolée. Isolée d'abord par le silence qui règne sur son vécu. Isolée par la peur, la honte, la culpabilité qui l'étouffe. Isolée également par son partenaire qui brise tous les contacts autour d'elle et la prive d'argent pour mieux exercer son contrôle. Or, s'il est extrêmement difficile en contexte très urbanisé de briser cet isolement pour aller chercher de l'aide, c'est encore plus difficile en contexte rural lorsque l'isolement psychologique et social se double d'un isolement géographique.

Les milieux ruraux des régions périphériques du Québec, présentent en effet des caractéristiques qui rendent ce problème d'isolement plus aigu encore. La dispersion sur de vastes territoires, l'absence de transport en commun, par exemple, rendent très difficile l'accès aux services d'aide et à l'appareil judiciaire. À part le service d'autobus desservant les villes et villages riverains, aucun transport en commun ne dessert les villages à l'intérieur des terres. Même les villes importantes comme Rimouski et Rivière-du-Loup n'ont aucun système de transport urbain.

Il nous est arrivé à l'occasion, au Centre-femmes de

Extrait

Paroles de Rosalie (1988)
Collective d'intervention auprès des femmes victimes de violence (CIAFVV)

UNE PREMIÈRE AU TÉMISCOUATA

En 1986 le Centre des FEMMES l'Aurore et le Collectif d'intervention auprès des FEMMES victimes de violence mettaient sur pied un groupe d'entraide pour FEMMES victimes de violence conjugale.

Cette expérience révèle que l'intervention de groupe est un moyen privilégié pour travailler avec les FEMMES violentées. Ce moyen est expérimenté au Québec depuis 1983 et a donné des résultats très satisfaisants ; il a démontré la capacité des FEMMES, leur volonté de s'en sortir et de s'entraider. Ce type d'approche permet de briser l'isolement dans lequel les victimes se trouvent et de rompre le silence vécu par les FEMMES, le groupe est un lieu pour réapprendre ensemble à s'estimer et à s'affirmer, à prendre sa place, à dire non, à exister comme personne. Voici ce qu'elles nous livrent. Je les cite : «Nous voulons que notre expérience soit publicisée. Nous voulons que le travail de groupe continue, car nous savons que ça peut aider d'autres FEMMES ; on en connaît plusieurs à vivre la même situation on est toutes pareilles. Notre histoire ressemble à celle de beaucoup dans le groupe ; on savait d'avance comment ça se passait. Ça soulage de voir qu'on n'est pas toute seule ; on a tellement peur de ne pas être crue et de passer pour folle».

rencontrer des femmes qui n'ont pu se soustraire pendant des années à la violence de leur mari parce qu'elles ne savaient pas comment s'y prendre pour partir. L'accès à l'information sur les services d'aide est également très restreint, au fond de son rang. Quand la maison est à 200 ou 300 mètres du premier voisin, ce ne sont pas les bruits et les cris dans la maison qui peuvent alerter le voisinage. Et si la femme décide de s'enfuir à pied, son mari pourra l'intercepter bien avant qu'elle n'atteigne la première ressource disponible. Elle hésitera même à utiliser le téléphone, le réseau de lignes partagées qui existent encore dans les paroisses, ne garantissent pas l'anonymat, sans compter que l'accès téléphonique aux services d'aide, pour la plupart des paroisses, sont des interurbains, ce qui permet au mari de retracer tous les appels de sa femme portés sur le compte de téléphone. Si elle manque de vigilance, il pourra mettre en échec la moindre tentative de lui échapper. Il est même possible que quelques voisins, amis ou parents du mari, soient de connivence pour exercer une surveillance sur elle. Et si le mari travaille sur la ferme ou s'il est chômeur ou assisté social, il ne part pas de 8 heures à 5 heures et se trouve continuellement dans les parages.

Le réseau familial en milieu rural est généralement plus développé qu'en zone urbaine, ce qui peut paraître un avantage à prime abord. En effet, la famille peut dans bien des cas offrir l'aide et le support dont les femmes victimes de violence ont besoin et que les services sociaux ne peuvent combler. Le cas de femmes qui se réfugient chez des membres de leur famille est assez fréquent. Par contre, le plus souvent, ce même milieu familial risque de s'interposer à leur décision de rompre le silence sur cette situation «honteuse» qui peut jeter le discrédit sur toute la famille. L'anonymat n'existe pas dans les petits milieux. Combien de femmes vérifient méthodiquement les noms des personnes qui travaillent au Centre-femmes ou au CLSC avant d'exposer leurs problèmes de peur de rencontrer une parente ou une connaissance. Aussi, selon les chercheuses

du Département de santé communautaire de Rimouski,

ces femmes vivant en milieu rural se retrouveraient devant un choix plus difficile que les autres femmes: conserver leurs acquis économiques, affectifs et sociaux dans leur milieu tout en étant violentées ou recommencer à zéro en s'éloignant définitivement de leur milieu de référence².

4.2 LA PAUVRETÉ

Si toutes les femmes de toutes les classes sociales sont susceptibles d'être victimes de violence conjugale, la femme pauvre, elle, aura peut-être plus tendance à la subir sur de plus longues périodes. Encore aujourd'hui des femmes et des enfants ne peuvent s'échapper de situation abusives à cause de leur dépendance économique envers les hommes.

Selon un sondage sur la situation économique des femmes des Basques³ plus de 70% des femmes de cette M.R.C. gagnent moins de 10 000 \$ annuellement et plus de 55% moins de 5 000 \$ (26% n'ont aucun revenu, 13% gagnent moins de 2 000 \$, 17% entre 2 000 \$ et 5 000 \$ et 15% entre 5 000 \$ et 10 000 \$). La situation de la M.R.C. Les Basques n'est pas unique dans le Bas-Saint-Laurent puisque deux autres M.R.C. de la région, Témiscouata et Matapédia, font partie avec elles des 8 M.R.C. les plus démunies du Québec. Le revenu personnel moyen⁴ des femmes du Bas-Saint-Laurent n'est d'ailleurs que de 7 383 \$ par année, soit 46% de celui des hommes⁵.

Ainsi la femme du Bas-Saint-Laurent qui décide de quitter un conjoint violent a bien des chances de vivre sous le seuil de la pauvreté avec en plus, la garde des enfants. Parmi les familles monoparentales 80% ont comme chef une femme et 14,6% de celles-ci ont 3 enfants et plus avec un salaire approximatif de

7 000 \$. Comparé au revenu familial moyen de 29 544 \$, c'est déjà une baisse de revenu substantielle. Ce n'est donc pas une perspective des plus réjouissantes que celle de reprendre son autonomie, sans compter que dans bien des cas, partir implique également quitter son emploi, soit à cause du harcèlement du mari, ou des pressions sociales (elle peut difficilement se perdre dans l'anonymat des villes), soit à cause de l'impossibilité de trouver un transport à partir de son nouveau domicile, soit à cause de l'impossibilité de faire garder les enfants, etc. Et il y a bien des risques que la femme violentée qui quitte le domicile conjugal ne se trouve pas d'emploi: dans le Bas-Saint-Laurent-Gaspésie seulement 37% des mères sans conjoint participe à la main-d'oeuvre⁶.

Dans la plupart des cas, la femme s'enlisera dans la pauvreté et sera sujette au harcèlement du mari, (les infractions commises par l'ex-conjoint représentent en effet 25% des infractions relatives à la violence conjugale). Donc les obstacles et les embûches sont multiples et le choix de mettre fin à la violence conjugale jette parfois la femme qui agit dans une violence pire encore et cela avec une confiance en elle fort entamée et une santé physique et mentale détériorée.

Comment ne serait-elle pas tentée de revenir à la maison? Violence pour violence, là au moins elle s'assure le gîte et le couvert et la stabilité économique à ses enfants et, bien souvent, l'approbation des siens. Et bêtement on dira une fois de plus: «elle aime sûrement se faire battre puisqu'elle est revenue». Et on la poussera davantage à s'isoler en lui retirant le peu de compréhension qu'on lui accordait: dorénavant elle ne mérite même plus qu'on fasse d'effort pour elle, puisqu'elle se jette elle-même dans la gueule du loup. L'isolement et l'incurie de notre société injuste auront raison, une fois de plus, de tous ses efforts pour se soustraire à la violence.

4.3 LE COÛT DE LA VIOLENCE

À l'heure où une coalition rurale sans précédent remue ciel et terre pour tenter de redynamiser les milieux ruraux de l'Est du Québec, à l'heure où les syndicats, les entreprises, l'Église, les municipalités, les caisses populaires, etc., s'unissent pour se soustraire aux forces tyranniques du marché et accroître leur autonomie politique, des milliers de femmes, elles, tentent d'échapper, dans le secret de leur foyer, au contrôle abusif de leur époux.

Alors qu'on s'inquiète de l'exode massif des jeunes et des éléments les plus instruits de nos populations rurales, on garde dans l'impuissance et le sous-développement une fraction non négligeable de notre population, qui pourrait sans aucun doute contribuer à son développement: les femmes sont très enracinées à leur coin de pays et pour elles, la protection de la vie, le partage et l'empathie sont souvent placés au-dessus de la performance, l'agressivité, la compétition. Ce sont peut-être là les valeurs qui permettront un jour le «développement durable» que nous espérons toutes et tous. De toute façon, comment est-il possible de ne pas voir dans le rapport hommes-femmes, encore si traditionnel et stéréotypé, un gaspillage insensé de notre capital humain?

Le coût de la violence faite aux femmes est très lourd à supporter, d'autant plus que la région a besoin de toutes ses ressources pour ne pas disparaître. C'est d'abord un prix énorme pour les femmes battues elles-mêmes. En effet, selon une étude récente faite par le Département de santé communautaire (D.S.C.) de Rimouski, sur l'état de santé des femmes et des enfants de l'Est du Québec victimes de violence conjugale, on réalise que la violence laisse des séquelles importantes et cela, même longtemps après que les femmes et les enfants s'y soient soustraits.

Cette étude du D.S.C. a été menée auprès des femmes qui ont été accueillies dans l'un des quatre Centres d'hébergement pour femmes victimes de violence conjugale de l'Est du Québec (Rimouski, Matane, Ste-Anne-des-Monts et Pabos). Les entrevues se sont déroulées dans un contexte habituel, c'est-à-dire au moins un an après leur séjour en Centre d'hébergement. On a comparé ensuite leur état de santé à celui des femmes ayant participé à l'enquête Santé Québec et présentant les mêmes caractéristiques d'âge, de scolarité, de statut civil et d'occupation principale.

L'enquête révèle que:

Les femmes ex-hébergées ont davantage de problèmes de santé que les femmes de l'enquête Santé Québec, et les problèmes qui les affectent en plus grand nombre sont surtout des problèmes de santé mentale et des problèmes chroniques de santé physique⁷.

Toujours selon cette recherche, il n'y a que 2% des ex-hébergées qui ne présentent aucun problème de santé comparativement à 30% des femmes de l'enquête Santé Québec. Ainsi, les femmes violentées ont une prévalence quatre fois plus élevée de troubles digestifs, d'anémie, d'ulcères gastriques et duodénaux et de troubles mentaux que les autres femmes.

Elles ont aussi deux fois plus de maux de tête, de maux de dos, d'hypertension, d'asthme, de bronchite et d'emphysème. De plus, elles sont deux fois plus nombreuses à avoir des accidents. Près de la moitié des femmes ex-hébergées ont des problèmes psychologiques qualifiés de sévères (5 fois plus que les autres femmes) comme des périodes de grande nervosité ou d'irritabilité, de la dépression et des périodes de confusion ou de perte de mémoire. Elles sont trois fois plus nombreuses à avoir pensé au suicide.

Extraits

POINT DE VUE «LA FAMILLE, MAIS PAS À N'IMPORTE QUEL PRIX»

Le Soleil

20 mars 1991, page A-14

Par Élisabeth HARPER

[...] Nous n'avons qu'à nous référer à l'étude réalisée par le DSC-Rimouski sur l'état de santé des femmes et de leurs enfants violentés pour nous rendre compte à quel point la violence laisse sa marque : 75 % ont des problèmes de santé mentale et physique même un an ou deux après la rupture.

Au nom de la famille, la femme et les enfants auront payé cher de leur santé. Il devient alors essentiel de leur offrir des ressources accessibles en tout temps pour qu'ils puissent se soustraire du milieu de violence. Il leur faut un lieu qui offre un soutien leur permettant de traverser une épreuve difficile qu'elles auraient préféré éviter si elles avaient pu.

Le recours à une maison d'hébergement facilite alors la reprise de contrôle sur leur vie et une déresponsabilisation face à la violence subie. À long terme, ce support agira sur la santé de ces femmes et enfants.

D'autres part, la judiciarisation et le départ de la femme provoquera du même coup chez l'homme la réaction nécessaire pour amorcer une réflexion sur sa propre responsabilité face à la violence commise. Seul un message clair et cohérent de toutes les institutions de notre société pourra ébranler certaines convictions de l'homme et faire poindre de nouvelles réflexions quant à ses valeurs face aux femmes. [...]

La société a donc comme responsabilité de voir au bien-être de chacun des membres de la famille et dans ce sens, elle ne peut encourager sa préservation au prix de la santé des femmes et des enfants.

Nous devons proclamer le droit à la dignité et à la liberté de tous les individu(e)s : hommes ou femmes et les 120 000 femmes qui communiquent chaque année avec les 46 maisons membres témoignent qu'il y a une entrave à ce chapitre. Et dans ce sens, sans être la seule solution face au problème de la violence conjugale, les maisons d'hébergement s'avèrent une ressource essentielle pour les femmes et enfants qu'il nous faut préserver et soutenir.

En bref, nous disons oui à la famille... mais pas à n'importe quel prix.

Mme Élisabeth Harper est trésorière du Comité exécutif pour le Regroupement provincial des maisons d'hébergement et de transition pour femmes victimes de violence conjugale.

Plus d'une femme ex-hébergée sur huit a pensé sérieusement au suicide au cours des douze derniers mois, alors que près de 3% ont fait une tentative de suicide au cours de la même période. Ces femmes violentées présenteraient également un niveau de détresse psychologique nettement plus élevé que les femmes de l'enquête Santé Québec.

À ces séquelles psychologiques et physiques s'ajoutent les problèmes d'alcoolisme et de toxicomanie. Parmi la clientèle des Centres d'hébergement pour femmes victimes de violence au Canada, 14% des femmes avaient déjà eu des problèmes de toxicomanie⁸.

Si l'on examine maintenant le sort des enfants, on réalise que le prix à payer est plus exorbitant encore car il se transmet aux générations futures. Ces enfants ne souffrent pas seulement du climat tendu qui règne dans la famille, mais ils assistent souvent aux scènes de violence et en sont parfois la cible. Ils sont souvent brutalisés par leur père ou leur mère, maltraités psychologiquement et même agressés sexuellement.

Selon l'enquête du D.S.C. de Rimouski, les enfants des ex-hébergées des Centres de l'Est du Québec ont deux fois plus de problèmes de santé que les enfants des femmes de l'enquête Santé Québec. Ils ont 5 fois plus de troubles mentaux que les autres. Plus de 16% de ces enfants présentent des troubles psychologiques sévères comparativement à 2% des autres enfants. Ces troubles sont principalement une extrême nervosité ou irritabilité, de la dépression, de la déficience mentale.

De plus, aux problèmes de santé mentale s'ajoutent des problèmes chroniques de santé physique (allergies, affections cutanées, asthme, maux de tête, etc.) y compris les accidents avec blessures graves qui surviennent à la maison.

Ces enfants risquent donc d'être marqués pour la vie. Ils ont, bien souvent, des problèmes d'adaptation et de comportement et ils risquent d'être violents avec les membres de leur propre famille lorsqu'ils seront adultes. Une étude sur la violence conjugale, échelonnée sur 30 ans, indique que:

...une fois adulte, les enfants élevés dans un climat de violence sont plus enclins à commettre des crimes contre la personne (voie de fait, tentative de viol, viol, tentative de meurtre, kidnapping et meurtre), mais que ces antécédents ne prédisposent pas particulièrement aux crimes contre la propriété⁹.

Pour les hommes agresseurs également il y a un prix à payer. Leur isolement social, leur insécurité affective, la peur des responsabilités, la perception négative qu'ils ont d'eux-mêmes, le sentiment d'être méprisables, frustrés ou coupables... Si nous n'avons aucune donnée sur leur état de santé, on sait toutefois que ces situations familiales se terminent parfois de façon tragique (quand la femme décide de partir) par le suicide de l'homme et même dans certains cas, par le meurtre de la femme et des enfants.

Coût énorme, donc, pour ces familles mais coût énorme aussi pour toute la société. Linda McLeod, d'après son étude sur la violence conjugale au Canada, estime que

l'intervention policière et l'hébergement, les deux types de services les plus utilisés par les femmes battues, coûtent à eux seuls au moins 72 millions de dollars par année aux contribuables canadiens¹⁰.

Si on ajoute à cela les coûts des frais de santé (consultations et séjours à l'hôpital), les frais d'aide à l'enfance, les frais juridiques, l'assistance sociale (prestations d'aide sociale et placement des enfants en famille d'accueil), les services d'aide

pour les hommes violents, etc., on peut entrevoir l'énormité des montants qui doivent être consacrés à contrer une partie des effets de la violence familiale.

Au niveau de la consultation médicale, par exemple, on sait, toujours selon l'enquête du D.S.C. de Rimouski sur l'état de santé des femmes violentées, que celles-ci consultent deux fois plus les professionnels de la santé que les autres femmes. Près de la moitié de ces femmes ont consulté au moins un professionnel aux cours des deux semaines précédant l'entrevue, comparativement au quart des femmes de l'enquête Santé Québec. Elles sont aussi, deux fois plus nombreuses à consommer des médicaments. Le taux des consultations chez les enfants des femmes battues est également très élevé.

Et là on ne compte pas le coût de toute la promotion et de la sensibilisation effectuées par le gouvernement, les institutions et les groupes communautaires pour lutter contre la violence familiale.

La violence faite aux femmes et plus spécifiquement la violence conjugale dans l'Est du Québec doit être considérée comme un facteur de sous-développement de la région au même titre que la destruction de nos ressources naturelles ou la centralisation excessive des pouvoirs politiques de décision. Quand on parle du développement régional, on pense généralement au développement économique; on veut réaménager la forêt, l'agriculture, les pêcheries mais rarement pense-t-on à «réaménager» les relations entre les hommes et les femmes. Et pourtant, la violence faite aux femmes (violence conjugale, viol, inceste, harcèlement sexuel, etc.) est une plaie sociale et humaine qui risque d'anéantir au fur et à mesure nos efforts collectifs pour réaliser le «développement durable» dont on parle tant.

Le crime violent, la perte d'autonomie des femmes, leur

manque de confiance, leur isolement, la peur constante qui les habite, la détérioration progressive du tissu social, sont autant de facteurs sociaux pouvant mettre en échec les plus beaux projets de développement régional. On ne peut plus se permettre d'ignorer tous ces drames familiaux qui ont des répercussions économiques et sociales énormes et qui privent les femmes et les enfants d'une grande partie de leur potentiel, de leur autonomie, de leur possibilité d'adaptation, bref de leur énergie créatrice. Aussi, pensons-nous qu'une «gestion intégrée des ressources» devra passer inévitablement par un profond renouvellement des rapports entre les hommes et les femmes.

QUELQUES STATISTIQUES

- Une canadienne sur dix est victime de violence conjugale chaque année¹¹.
- Au Québec, en 1985, le nombre de femmes victimes de violence conjugale est estimé à 300,000 soit une femme de 15 ans sur 8¹².
- Près de 17 000 femmes sont victimes de violence dans le Bas-Saint-Laurent-Gaspésie-Iles-de-la-Madeleine et de 34 000 enfants en sont témoins¹³.
- Depuis 1975, les maisons d'hébergement du Regroupement provincial ont accueilli plus de 70 000 femmes avec leurs enfants. En 1985, 6 000 femmes et 4 000 enfants ont été accueillis dans ces mêmes centres¹⁴.
- 275 femmes ont été hébergées dans les 4 centres d'hébergement pour femmes violentées du Bas-Saint-Laurent-Gaspésie.
- 21% de toutes les femmes reçues à l'urgence des hôpitaux sont des femmes battues.
- Près de 50% de toutes les femmes soignées pour blessures à l'urgence avaient été violentées.
- 20% de la population familiale du Québec (victimes, agresseurs et enfants) vit dans la violence.
- Il se produit au moins un cas de violence envers l'épouse dans 2 mariages sur 3¹⁵.
- En 1976, au Québec, 30% des requêtes en divorce avaient pour motif la cruauté physique¹⁶.
- 40% des assauts commencent lors de la première grossesse.
- Un tiers des maris violents brutalisent leurs enfants¹⁷.
- Nombre d'infractions relatives à la violence conjugale au Québec:
En 1987: 6 559 cas rapportés
En 1988: 8 096 cas rapportés soit une hausse de 23%
En 1989: 9 376 cas rapportés soit une nouvelle hausse de 15%¹⁸
- En 1981, au Canada, 20% des homicides étaient liés à des querelles familiales; dans presque tous les cas, il s'agissait d'hommes ayant tué leur conjointe¹⁹.
- Au Québec, plus du tiers des homicides sont commis dans un contexte de violence conjugale²⁰.
- Une tentative de suicide sur 4 chez les femmes se produit dans un contexte de violence familiale.
- De 1951 à 1986, 106 femmes ont été tuées au Québec dans un contexte de violence conjugale. Chaque année, en moyenne, 20 québécoises sont assassinées par leur conjoint²¹.

NOTES

1. C.R.S.S.S., région 01, **L'état de la situation sur la violence conjugale, problématique et services sociaux-sanitaires**, Rimouski, 1989.
2. L. Chénard, H. Cadrin et J. Loiselle, **État de santé des femmes et des enfants victimes de violence conjugale**, D.S.C., Centre hospitalier régional de Rimouski, 1990, 75 p.
3. Suzelle Lambert, **Rapport du sondage sur la situation socio-économique des femmes des Basques**, Trois-Pistoles, Centre-femmes Catherine-Leblond, 1985, 60 p.
4. Le revenu moyen est calculé pour toutes les femmes (de 15 ans et plus) avec et sans revenu. Les statistiques utilisées par Hélène Laterrière sont issues du recensement de 1986.
5. Hélène Laterrière, **Les femmes du Bas-Saint-Laurent, portrait socio-économique région 01**, Conseil du statut de la femme, 1991, 68 p.
6. **Ibid.**
7. L. Chénard, H. Cadrin et J. Loiselle, **op. cit.**
8. Linda Mcleod, **Pour de vraies amours... Prévenir la violence conjugale**, Ottawa, Conseil consultatif canadien de la situation de la femme, 1989, 191 p.
9. **Ibid.**
10. **Ibid.**
11. Linda Mcleod, **La femme battue au Canada : un cercle vicieux**, Ottawa, Conseil consultatif canadien de la situation de la femme, 1980, 72 p.
12. C.R.S.S.S., région 01, **op. cit.**
13. Regroupement provincial des maisons d'hébergement et de transition pour les femmes victimes de violence conjugale, **Au grand jour**, rédigé par Madeleine Lacombe, Montréal, Éd. Remue-ménage, 1990, 181 p.
14. C.R.S.S.S, région 01, **op. cit.**
15. Déborah Sinclair, **Pour comprendre le problème des femmes battues**, Toronto, 1985, 204 p.

16. Hélène Laterrière, *op. cit.*
17. Déborah Sinclair, *op. cit.*
18. Ministère du Solliciteur général et le ministère de la Sécurité publique.
19. Linda Mcleod, **La femme battue au Canada : un cercle vicieux**, *op. cit.*
20. **Le Devoir**, 6 octobre 1989.
21. Centre canadien de statistiques juridiques.

BIBLIOGRAPHIE du chapitre 4

BADINTER, Elisabeth. **L'un et l'autre, des relations entre hommes et femmes.** Éd. Odile Jacob, 1986.

BROUE, Jacques, Clément GUÈVREMONT. **Quand l'amour fait mal.** Montréal, Éd. Saint-Martin, 1989. 185 p.

CENTRE DES FEMMES DU TÉMISCOUATA. **La violence familiale au Témiscouata.** Cabano, 1985. 36 p.

CHÉNARD, L., CADRIN, H., J. LOISELLE. **État de santé des femmes et des enfants victimes de violence conjugale.** D.S.C., Centre hospitalier régional de Rimouski, 1990. 75 p.

COLLECTIVE D'INTERVENTION AUPRÈS DES FEMMES VICTIMES DE VIOLENCE (CIAFVV). **Paroles de Rosalie.** Cabano, 1988. 28 p.

COMITÉ DES AFFAIRES SOCIALES DE L'ASSEMBLÉE DES ÉVÊQUES DU QUÉBEC. **Violence en héritage.** Montréal, 1989. 60 p.

CRSSS, région 01. **L'état de la situation sur la violence conjugale, problématique et services sociaux-sanitaires.** Rimouski, 1989.

KACZMAREK, Sylvie. **Violence au foyer. Itinéraires de femmes battues.** Éd. Imago, Paris, 1990. 162 p.

LAMBERT, Suzelle. **Rapport du sondage sur la situation socio-économique des femmes des Basques.** Trois-Pistoles, Centre-femmes Catherine-Leblond, 1985. 60 p.

LAMBERT, Suzelle. **Dossier sur la violence conjugale.** Trois-Pistoles, Centre-femmes Catherine-Leblond, 1987. 32 p.

LAROUCHE, Ginette. **Guide d'intervention auprès des femmes violentées.** Corporation des travailleurs sociaux du Québec, 1985. 93 p.

LAROUCHE, Ginette. **Agir contre la violence.** Montréal, Éd. La pleine lune, 1987. 549 p.

LATERRIÈRE, Hélène. **Les femmes du Bas St-Laurent portrait socio-économique région 01.** Conseil du Statut de la femme, 1991.

LE BOURDAIS, Jocelyne. **La violence familiale.** Éd. Québecor, 1990.

MCLEOD, Linda. **La femme battue au Canada: Un cercle vicieux.** Ottawa, Conseil consultatif canadien de la situation de la femme, 1980.

MCLEOD, Linda. **Pour de vraies amours... Prévenir la violence conjugale.** Ottawa, Conseil consultatif canadien de la situation de la femme, 1987. 191 p.

REGROUPEMENT PROVINCIAL DES MAISONS D'HÉBERGEMENT ET DE TRANSITION POUR LES FEMMES VICTIMES DE VIOLENCE CONJUGALE. **Au grand jour.** Rédigé par Madeleine Lacombe, Montréal, Éd. Remue-ménage, 1990. 181 p.

SINCLAIR, Déborah, M.S.W. C.S.W. **Pour comprendre le problème des femmes battues.** Toronto, 1985. 204 p.

EN GUISE DE CONCLUSION

C'est à toutes celles qui furent au cours de leur vie ou sont actuellement aux prises avec le douloureux problème de la violence conjugale et familiale que ce livre est d'abord destiné. Pour qu'elles sachent qu'elles ne sont pas les seules à avoir connu la peur, la honte, l'incompréhension, et surtout qu'elles ne sont plus seules désormais à lutter contre ce fléau. Car Arlette, Marie-Soleil, Evelyne, et combien d'autres femmes qui refusent d'être des victimes, sont avec elles, sont derrière elles à sourire à leurs victoires au quotidien.

Que de courage il faut en effet pour dire non à la violence!

Que de courage il faut pour *recommencer*, pour renaître lorsqu'on a parfois tout perdu, lorsqu'on a dû renoncer au confort, s'arracher à un milieu de vie, ou mettre fin à une histoire d'amour qui a basculé dans la haine.

On devine les angoisses éprouvées devant l'inconnu, le chagrin à l'évocation de souvenirs heureux ou malheureux, la solitude écrasante de toutes celles qui choisissent de briser le silence pour échapper au cercle de la violence conjugale. Puis ces terribles prises de conscience où, *au-delà des masques*, il faut s'interroger au plus profond de soi pour savoir qui on est vraiment, d'où on vient et ce qu'on veut être ou faire du reste de sa vie. Les hésitations aussi, les doutes, les envies de reprendre la relation et la vie commune, revenir en arrière, ou même tout lâcher parce que sans cet amour là auquel on tenait tant, rien n'a de sens.

Cette démarche, ce questionnement, nul ne peut l'accomplir à la place de la femme qui choisit de s'engager dans cette voie.

Mais on peut soutenir celles qui tentent de se dégager du carcan de la violence conjugale et familiale. Soeurs, mères, filles, cousines, amies aux prises avec des difficultés de toute nature. Elles ont froid, elles ont faim, elles sont sans le sous et ne savent où aller. On vient de les jeter à la rue avec leurs enfants. Elles ont envie de mourir.

C'est aussi à tous ceux et celles qui veulent agir pour leur venir en aide et en finir avec la violence conjugale, que cet ouvrage est destiné.

Personnel des maisons d'hébergement ou de centre de consultation, responsables gouvernementaux, gens des institutions de santé ou d'éducation qui soignent et informez, gens des médias qui façonnent l'opinion publique, juristes, universitaires, «experts» et gens ordinaires: **la violence nous concerne tous et toutes.** Elle ne nous est pas «étrangère». Elle n'est pas collée à certains groupes sociaux. Elle est en nous. Elle se manifeste partout. On la découvre dans les films et les bandes dessinées, les plaisanteries et les manières de communiquer avec nos semblables. Elle est ce mépris pour celui ou celle qui ne partage pas nos habitudes ou nos croyances. Elle est cette hantise du changement, ce refus de la parole et du dialogue. Ce repli sur le bouc-émissaire. Cette impatience devant tous ceux et celles qui ne maîtrisent pas complètement les situations.

Si la violence et la haine brisent les liens possibles entre les personnes, détruisent les couples et les familles, il n'est pas facile d'instaurer et de préserver des relations de coopération et d'affection, en particulier dans un contexte social plus large où les valeurs de compétition et de concurrence sont très souvent mises de l'avant.

L'élimination de la violence faite aux femmes et de la violence conjugale et familiale ne pourra sans doute être accomplie sans des changements profonds de valeurs et de comportements. Des changements affectants les institutions certes, mais d'abord les personnes qui en dépit des embûches, tout comme ces femmes qui refusent d'être des victimes, choisiront de *vivre autrement*.

Tous ceux et celles qui parlent et qui rêvent d'un nouveau «projet de société» ont beaucoup à partager avec celles qui, **au-delà du masque du silence**, tentent de retrouver leur dignité et leur difficile liberté.

Danielle Lafontaine et Nicole Thivierge

Le 22 janvier 1992 à l'hôpital de Chicoutimi, Jacinthe Dufour a succombé à ses blessures.

Le 16 janvier, elle avait reçu de son conjoint qui avait ensuite retourné l'arme contre lui-même, une décharge de fusil de calibre .12 en plein visage.

Elle avait 41 ans.

ANNEXES

ANNEXE 1

LES RESSOURCES POUR FEMMES VICTIMES DE VIOLENCE CONJUGALE

1- S.O.S. violence conjugale: 1-800-363-6017

Service téléphonique bilingue, gratuit et accessible 24 heures par jour, 7 jours par semaine. Ce service s'adresse à toutes les femmes à travers le Québec qui sont aux prises avec des problèmes de violence conjugale.

2- Maison d'hébergement et de transition pour femmes et enfants victimes de violence :

Une maison d'hébergement est un lieu qui se veut accessible, accueillant, ouvert et sécuritaire. On y offre:

- Hébergement
- relation d'aide et de soutien
- accompagnement
- références
- suivi
- écoute téléphonique
- animation auprès des enfants
- rencontres d'information et de discussion

24 heures sur 24, 7 jours sur 7, gratuitement

Les femmes n'ont pas besoin d'y être hébergées pour utiliser les autres services. Lorsqu'elles vont à l'une ou l'autre de ces maisons, elles sont entièrement libres de leur choix et de

leurs décisions. C'est chacune d'elle qui décide pour elle-même ce qui lui paraît être le mieux face à la situation qu'elle vit. Quel que soit son choix, elle trouvera un appui.

Maisons d'hébergement de la région Bas-Saint-Laurent/Gaspésie :

-La Gigogne, Matane, (418) 562-3377

-La Débrouille, Rimouski, (418) 724-5067

-L'Aide'Elle, Gaspé, (418) 368-6883

-Maison d'hébergement de Pabos, Pabos, (418) 689-6288

Pour connaître les maisons d'hébergement desservant les autres régions du Québec vous pouvez appeler au numéro sans frais de **S.O.S. violence conjugale: 1-800-363-9010**, à votre **C.L.S.C.** ou au **Regroupement provincial des maisons d'hébergement et de transition pour femmes victimes de violence conjugale:907, rue Rachel, Montréal,H2J 2J2, (514)596-0693**.

3- Les Centres de femmes:

Les Centres de femmes travaillent surtout l'aspect de l'information et de la sensibilisation. On y accueille également les femmes en difficulté et on leur apporte aide et support dans leurs démarches. On assure aussi le suivi auprès des femmes qui reviennent chez-elles après un séjour dans une maison d'hébergement. Plusieurs Centres de femmes offrent des groupes d'entraide pour les femmes victimes de violence et une multitude d'ateliers sur différentes problématiques.

Il existe plus de 80 Centres de femmes au Québec. Pour connaître le Centre le plus près de chez-vous, vous pouvez vous adresser à votre C.L.S.C. ou à

**l'R des centres de femmes
1222, rue Saint-Hubert
Montréal, H2L 2Y7
(514) 843-8156**

4- Les C.L.S.C. :

Le Centre local de services communautaires offre les différents services professionnels (médecins, travailleuses sociales, psychologues, etc.) . Les femmes peuvent trouver tout le soutien nécessaire dans leurs différentes démarches (références et accompagnement pour l'aide juridique, l'aide sociale, la police). C'est le C.L.S.C. qui réfère les femmes au C.S.S. (Centre des services sociaux) lorsqu'il y a des problèmes avec les enfants aussi. C'est au C.S.S. que se retrouve la Direction de la protection de la jeunesse.

Comme les services du C.L.S.C. ne sont accessibles que sur les heures de bureau, les femmes peuvent appeler le soir, la nuit et les fins de semaine au numéro d'**URGENCE SOCIALE: 1-800-463-4834.**

5- La Sûreté du Québec:

Les policiers répondent maintenant à tous les appels au sujet de l'agression conjugale, indépendamment de leur gravité apparente; ils enquêtent sur tous les cas déclarés ou portés à leur connaissance et lorsque les preuves sont suffisantes, ils peuvent faire une dénonciation. Il n'est pas obligatoire que la femme elle-même porte plainte.

Les policiers assurent en premier lieu la sécurité de la femme et des enfants. Ils peuvent l'accompagner à l'hôpital, à un centre d'hébergement ou en tout autre lieu sûr, si elle le

demande. Ils iront même reprendre ses effets personnels essentiels au domicile, au besoin. Ils lui fournissent toutes références nécessaires.

Ils encouragent la femme à se soustraire à la violence, à maintenir sa plainte et à se prendre en charge plutôt qu'à se réconcilier à tout prix. Ils ont reçu pour la plupart une courte formation sur l'intervention en matière de violence conjugale.

6- L'Aide juridique:

Une femme qui a un faible revenu, peut recevoir gratuitement les services d'un-e avocat-e de l'**Aide juridique**. Vous trouverez dans l'annuaire du téléphone, dans les pages blanches, à la rubrique «**Aide juridique**», le bureau desservant votre secteur.

7- L'Aide sociale:

Une femme qui quitte son conjoint, suite à une agression et se retrouve sans revenu, a droit à l'aide sociale. Elle doit s'adresser au **Centre-travail Québec** de sa région. (Voir dans les pages bleues de l'annuaire du téléphone, la rubrique «**Main-d'oeuvre et sécurité du revenu-Centre Travail Québec**»).

8- Services aux victimes d'actes criminels (IVAC):

La femme qui a porté plainte à la police est considérée comme un victime d'acte criminel. En fonction de son vécu d'agression, elle peut être admissible aux services de l'**IVAC** (indemnisation aux victimes d'actes criminels) et recevoir des indemnités pour les pertes personnelles encourues lors de l'acte criminel. Elle peut également obtenir de l'aide pour les

séquelles psychologiques. Les services de l'IVAC sont sous la responsabilité de la **Commission de la santé et de la sécurité du travail** (pages bleues de l'annuaire du téléphone).

9- Thérapie de groupe pour hommes violents:

Il existe, dans plusieurs localités, des services d'aide pour les hommes qui ont des comportements violents ou contrôlants envers leur partenaire. À Rimouski, l'organisme communautaire C-TA-C (contre toutes agressions conjugales) offre un tel programme d'aide.

**C-TA-C (Contre toutes agressions
conjugales)
Centre hospitalier régional de Rimouski
150, avenue Rouleau
Rimouski, G5L 5T1
(418) 724-8269**

Pour connaître les différentes ressources pour hommes violents, vous pouvez vous adresser à:

L'Association des ressources intervenant auprès des hommes violents (ARIH) :
6865, rue Christophe Colomb, bureau 308,
Montréal, H2S 2H3
(514) 279-4602

ANNEXE 2

NON À LA VIOLENCE, OUI À LA PAIX!

Manifeste pour la paix d'un collectif de femmes de l'Est du Québec, lu le 6 décembre 1991, à l'Université du Québec à Rimouski (UQAR).

6 décembre

Journée nationale de commémoration et d'action contre la violence faite aux femmes

Pourquoi parler encore de Polytechnique?

Pourquoi faut-il parler de Polytechnique en 1991? Pourquoi faut-il encore rappeler le massacre des 14 femmes tuées à l'Université de Montréal le 6 décembre 1989?

Parce qu'au-delà de la douleur et des larmes, le massacre de Polytechnique n'est pas un événement privé. Parce que le geste de Marc Lépine, tout unique et exceptionnel qu'il soit, n'est pas isolé. Il s'inscrit dans une continuité, celle de toutes les autres formes de violence que les femmes rencontrent dans leur vie, à la maison, au travail, dans la rue ou ailleurs.

Parce que de tels gestes de violence collective se produisent aussi dans d'autres pays. Ainsi, au Kenya, dans la nuit du 13 au 14 juillet 1991, 19 jeunes filles sont tuées et 75 autres sont blessées par 300 collégiens d'un lycée mixte. Ces crimes haineux reflètent la violence systémique contre les femmes.

«Ce que nous disons, c'est qu'il y a des hommes violents. Trop d'hommes violents. Et la société les tolère. Là réside le véritable tabou. La transgression survient quand les femmes dénoncent cette violence tolérée par la société. Or notre but, en dénonçant cette violence, n'est pas de provoquer la culpabilité mais de réveiller la responsabilité». Armande St-Jean

C'est l'ensemble de la société, donc tous les hommes et toutes les femmes, qui a à assumer la responsabilité de cette violence et à prendre les moyens de stopper ce fléau.

La violence contre les femmes continue en 1991

Chaque année, en moyenne, vingt Québécoises sont assassinées par leur conjoint. Environ 17 % des femmes qui quittent leur conjoint sont plus tard agressées par ce dernier. Au Québec, 300 000 femmes sont victimes de violence conjugale et ce chiffre est considéré comme conservateur. Les femmes âgées sont aussi victimes de violence : 23 % des violences faites aux aînées dans le milieu familial sont le fait du conjoint. Les femmes demeurent les principales victimes de sévices physiques commis envers des adultes dans le milieu familial.

Dans le Bas-Saint-Laurent, pas moins de violence conjugale qu'ailleurs au Québec. En 1990, 206 signalements ont été faits à la Sûreté du Québec contre 158 en 1989. Ces statistiques sont plus qu'alarmantes.

Les médias sont complices de cette violence

Ces meurtres sont présentés comme des drames familiaux ou des crimes passionnels. Les médias et les spécialistes entretiennent l'idée que ces hommes perdent le contrôle d'eux-même. Au contraire, l'utilisation de la violence ou la menace de violence permet à ces hommes de dominer, d'être maîtres de la vie de leur femme et de leurs enfants.

Les médias transmettent la violence. Les jeunes assistent en moyenne à 800 scènes de violence par semaine à la télévision. La violence se retrouve aussi dans les jeux électroniques (Nintendo, par exemple), les vidéos clips, les publicités, les sports, les livres, les revues et les journaux.

Comment pouvons-nous mettre un terme à cette réalité qui atteint la vie et l'intégrité d'autant de femmes et d'enfants? Il existe des solutions, il y a moyen d'agir

Une étude américaine démontre que la violence conjugale a diminué de 21 % aux États-Unis entre 1975 et 1985, ceci grâce à trois facteurs : 1) une plus grande rigueur dans le traitement judiciaire de la problématique, 2) le travail accompli par les maisons d'hébergement, 3) la sensibilisation et l'information auprès de la population.

La loi et le système judiciaire doivent changer

Le système judiciaire doit traiter la violence conjugale avec la même sévérité que tout autre crime similaire entre étrangers. Actuellement, la sentence moyenne prononcée contre les hommes reconnus coupables d'avoir tué leur

conjointe est de trois ans. Beaucoup de femmes sont terrorisées à l'idée de porter plainte contre un conjoint violent. Elles sont constamment sous la menace du téléphone. Les interdictions de contacts ne sont pas respectées et les hommes sont remis très rapidement en liberté. Même en prison et soumis à une interdiction de contacts, plusieurs utilisent des tiers pour proférer des menaces de mort ou de cassage de jambes à l'endroit de leur victime. Les deux femmes tuées en septembre dernier à Mascouche et à Saint-Étienne-de-Lauzon ne vivaient plus avec leur assassin. Ces meurtres auraient pu être évités si les juges avaient non seulement entendu les témoignages des femmes mais s'ils les avaient écoutés.

Une pétition signée par 4 000 personnes a été déposée en juin 1991 à l'Assemblée nationale pour réclamer une intervention vigoureuse du gouvernement contre la violence faite aux femmes, entre autres que les agresseurs ne soient pas libérés avant que tout le processus judiciaire ne soit terminé. On réclame aussi des programmes d'éducation et de sensibilisation pour les juges et les policiers impliqués dans ces dossiers. Ceci éviterait des déclarations comme celle du juge Denys Dionne pour qui «les lois, comme les femmes, sont faites pour être violées».

À Rimouski, Gilles Potvin est reconnu coupable en 1988 de quatre chefs d'agression sexuelle commis sur deux filles âgées de 12 ans, alors qu'il était directeur de la Sûreté municipale et entraîneur-chef d'un club de natation. Il a reçu une sentence de 180 heures de travaux communautaires et trois ans de probation. La Maison des femmes de Rimouski et une centaine d'organismes provenant de partout au Québec, ont manifesté leur mécontentement collectif face à cette sentence. Ils ont appuyé la Couronne dans sa décision d'en appeler et cela, afin que justice soit rendue. L'appel sur la sentence devrait enfin être entendu en février 1992.

L'année 1990 a vu naître un vaste mouvement populaire et une coalition organisée exigeant un contrôle accru des armes à feu. Le parlement canadien a adopté en 1991 des mesures législatives rencontrant partiellement les recommandations émises par ces nombreux groupes de citoyennes et de citoyens.

Suite à la recommandation du Conseil consultatif canadien sur la situation de la femme de créer une commission royale d'enquête sur la violence faite aux femmes, le gouvernement fédéral a mis sur pied un comité de neuf personnes chargées d'enquêter sur la violence faite aux femmes. Le mandat est d'entendre le point de vue des canadiennes sur la violence et d'étudier toutes les formes de violence (violences psychologiques, violence des corps médicaux, etc).

Le travail accompli par les maisons d'hébergement est essentiel pour mettre fin à la violence

Les maisons d'hébergement reçoivent actuellement du gouvernement une subvention qui couvre à peine 50 % des besoins d'opération déjà évalués au minimum. Treize maisons d'hébergement ont vu leurs subventions coupées. Une femme sur deux est refusée en maison d'hébergement pour manque de place.

Les regroupements contre la violence faite aux femmes réclament des subventions adéquates pour les organismes qui travaillent auprès des femmes victimes de violence, soit les quatre-vingts maisons d'hébergement pour femmes battues et la vingtaine de centres de dépannage et d'information.

Dire non à la violence nous concerne tous et toutes, hommes, femmes, enfants

Les jeunes sont de plus en plus sensibilisés à de nouveaux modèles de relation entre les hommes et les femmes. Les garçons doivent être socialisés de façon à ne plus utiliser la domination et le contrôle pour satisfaire leurs besoins et ce, tant à la maison qu'à l'extérieur. Les filles doivent être socialisées de façon à prendre leurs décisions pour elles-mêmes, à s'affirmer et à ne pas se laisser envahir par la contrainte et la violence.

De plus en plus d'hommes se prononcent publiquement et en privé contre le sexisme et la violence. Ainsi des hommes ont invité cette année d'autres hommes à porter le ruban blanc pour dénoncer la violence faite aux femmes. Comme le dit l'un d'eux : «Je ne veux pas que ma fille ait peur de sortir le soir quand elle sera grande. Je ne veux pas qu'elle s'engage dans une relation amoureuse avec un homme en ayant peur de lui. Je ne veux pas que ma femme ou ma mère ait peur de sortir seule le soir pour acheter un litre de lait». (Léo Gérard, président des Travailleurs unis de l'acier)

C'est dans tous les secteurs et à tous les niveaux que des femmes s'impliquent pour contrer la violence en la dénonçant chaque jour, en se concertant, en choisissant la paix et en cherchant à créer des rapports d'égalité et de complémentarité entre les femmes et les hommes.

Non à la violence, oui à la paix!

Le collectif rappelant la tragédie de Polytechnique

qui regroupe des femmes membres des groupes suivants : le Comité de condition des femmes de l'UQAR, la Maison des femmes de la région de Rimouski, le CALACS de Rimouski (Centre d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel), l'Association des étudiants et étudiantes de l'UQAR, le Conseil du statut de la femme, région Bas-Saint-Laurent-Gaspésie - les Iles, la Débrouille, hébergement pour femmes victimes de violence conjugale, le Club politique féminin du Bas-Saint-Laurent et l'Autre parole.

ANNEXE 3

LISTE DES SIGLES

C.C.C.S.F. :	Conseil consultatif canadien sur la situation de la femme
C.E.S.S.S.S. :	Commission d'enquête sur les services de santé et les services sociaux
C.L.S.C. :	Centre local de services communautaires
C.S.F. :	Conseil du statut de la femme
C.R.S.S.S. :	Conseil régional de la santé et des services sociaux
D.S.C. :	Département de santé communautaire
E.S.F.V. :	Enquête de santé auprès des femmes violentées, DSC de Rimouski, 1991
E.S.Q. :	Enquête de santé Québec, 1987
K.R.T.B. :	Kamouraska, Rivière-du-Loup, Témiscouata, Les Basques
M.A.S. :	Ministère de la Santé et des Services sociaux
M.R.C. :	Municipalité régionale de comté
M.S.B.S. :	Ministère de la Santé et du Bien-être social
M.S.S.S. :	Ministère de la Santé et des services sociaux

.....

Les plus récentes publications du GRIDEQ

CAHIERS DU GRIDEQ

- N^o 15 : **Consommation des mass médias, régions et classes sociales.** Par Bruno Jean, Danielle Lafontaine et Benoît Lévesque. Rimouski, UQAR - GRIDEQ, 1985, 375 p.
Prix : 12 \$ + T.P.S.
- N^o 16 : **Les chantiers forestiers de la Rimouski (1930-1940). Techniques traditionnelles et culture matérielle.** Par Louise Proulx. Rimouski, UQAR - GRIDEQ, 1985, 105 p.
Prix : 8 \$ + T.P.S.
- N^o 17 : **La papeterie de la Vallée de la Matapédia : du projet à la lutte.** Par Jean Bonneville. Rimouski, UQAR - GRIDEQ, 1986, 245 p.
Prix : 10 \$ + T.P.S.
- N^o 18 : **Organisations populaires et transformations sociales. Le R.O.C.C.R. et six de ses organismes-membres.** Par Marie Blanchard. Rimouski, UQAR - GRIDEQ, 1986, 359 p.
Prix : 10 \$ + T.P.S.
- N^o 19 : **La régionalisation de Radio-Québec : l'histoire d'un prétexte.** Par Laura Chouinard et Michel Pomerleau. Rimouski, UQAR - GRIDEQ, 1987, 205 p.
Prix : 10 \$ + T.P.S.
- N^o 20 : **Enjeux forestiers.** Sous la direction de Paul Larocque et Jean Larrivée. Rimouski, UQAR - GRIDEQ, 1991, 216 p.
Prix : 10 \$ + T.P.S.

ACTES ET INSTRUMENTS DE LA RECHERCHE EN DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

- N^o 1 : **La ruralité en question.** Par Bruno Jean et al. Rimouski, UQAR - GRIDEQ, 1985, 75 p.
Prix : 4 \$ + T.P.S.
- N^o 2 : **Psychanalyse et changement social : réflexions épistémologiques sur la question du développement.** Sous la direction de Danielle Lafontaine. Rimouski, UQAR - GRIDEQ, 1986.
Prix : 15 \$ + T.P.S.
- N^o 3 : **Vers de nouveaux territoires intermédiaires?** Par Hugues Dionne et al. Co-édition GRIR et GRIDEQ, 1986.
Prix : 8 \$ + T.P.S.
- N^o 4 : **Agriculture collective et développement régional. Le JAL et les Maraîchers de la Mitis.** Par Martin Harrison. 1987, 279 p.
Prix : 10 \$ + T.P.S.
- N^o 5 : **Pouvoir local et développement dans la Vallée de la Matapédia, 1974-1983.** Par Linda Rouleau. 1988, 368 p.
Prix : 10 \$ + T.P.S.
- N^o 6 : **Formation et Savoir-Faire, (Échanges Nord-Sud : pour des transferts sur mesure).** Actes du colloque de l'IDNS (1987). 1989, 113 p.
Prix : 8 \$ + T.P.S.
- N^o 7 : **Les villages ruraux menacés : le pari du développement.** Actes du colloque du GRIDEQ, 1989.
Prix : 12 \$ + T.P.S.
- N^o 8 : **L'identité territoriale : la dualité rurale-urbaine dans la M.R.C. Les Basques.** Par Claude Pageon. 1991, 186 p.
Prix : 10 \$ + T.P.S.

TÉMOIGNAGES ET ANALYSES

- N^o 1 : **Une forêt pour vivre. Témoignage d'un sylviculteur.** Par Léonard Otis et coll. 1989. 124 p.
Prix : 10 \$ + T.P.S.
- N^o 2 : **L'utopie en acte : la Commune de la Plaine.** Par Marc Corbeil. 1990. 110 p.
Prix : 10 \$ + T.P.S.
- N^o 3 : **D'hier à demain : la pêche maritime au Québec.** Par O. Cloutier et al. 1991. 116 p.
Prix : 10 \$ + T.P.S.
- N^o 4 : **Femmes violentées. Derrière le masque du silence.** Par R. Gratton et al. 1992. 120 p.

HORS SÉRIE

Du local à l'État : les territorialités du développement. Co-édition GRIR et GRIDEQ, 1986, 141 p. Par Hugues Dionne et al.
Prix : 12 \$ + T.P.S.

Actes du colloque. Le financement du développement régional. GRIDEQ, Rimouski, 1988, 274 p.
Prix : 10 \$ + T.P.S.

De la Loire au Saint-Laurent. GRIDEQ, GRIR et URA 915. Sous la direction de J. Chevalier, B. Jean et al., 1991.
Prix : 12 \$ + T.P.S.

Veillez ajouter une somme de 2,00 \$ pour les frais postaux et de manutention.

Pour commander ou obtenir la liste complète des publications

écrivez à :

Secrétariat du GRIDEQ

Université du Québec à Rimouski

300, allée des Ursulines

Rimouski (Québec)

G5L 3A1

Téléphone : (418) 724-1440

Téléphone : (418) 724-1441